



Région
Hauts-de-France

**COMMISSION PERMANENTE
DU 22 MAI 2025**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 3 AVRIL 2025	5
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	6
EXAMEN DES DELIBERATIONS	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	6
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	10
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	13
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	24
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	32
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	46
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	54
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	68
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	72
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	76
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	79
- Annexe 3 : Amendements	200
- Annexe 4 : Liste d'émargement	205

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 7 mai 2025, s'est réunie le 22 mai 2025, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 13, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : *Monsieur Jean-Pierre BATAILLE (arrivé en séance à 14h23), Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Sébastien CHENU (départ de la séance à 15h28), Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER (arrivé en séance à 14h40), Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe EYMERY (départ de la séance à 15h38), Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (départ de la séance à 15h01), Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER (départ de la séance à 15h23), Monsieur Benoit TIRMARCHE.*

Étaient absents ou excusés : *Madame Florence BARISEAU, Madame Sandra DELANNOY, Madame Christine ENGRAND, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.*

Secrétaire de séance : *Madame Faustine MALIAR.*

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 14h13 à 14h23), Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Anne PINON (de 14h13 à 16h23), Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI (de 15h48 à 16h00), Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY (de 14h13 à 16h23), Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE (de 14h13 à 16h23), Madame Véronique TEINTENIER donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE (de 15h23 à 16h23).

Groupe UDI :

Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 15h07 à 15h59).

Groupe MoDem, Républicain et Apparentés :

Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER (de 14h40 à 16h23).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT (de 15h28 à 16h23), Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 14h13 à 16h23), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE (de 15h38 à 16h23), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Sébastien CHENU (de 14h13 à 15h28) puis à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 15h29 à 16h23).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 15h01 à 16h23).

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je demande à Faustine MALIAR d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Elle va procéder à l'appel et faire état des pouvoirs qui m'ont été transmis préalablement à cette séance.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

(Madame MALIAR procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRESIDENT : Nous sommes 51 membres présents et représentés, le quorum requis de 29 est donc atteint. Nous pouvons tenir cette réunion.

Je précise comme à l'accoutumée que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose bien sûr de la faculté de voter différemment en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Nous allons adopter le procès-verbal de la Commission permanente du 3 avril dernier. Nous évoquerons ensuite le rapport d'information, avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre numérique des commissions. Par ailleurs, je vous informe d'ores et déjà du retrait de l'ordre du jour de la délibération 674.

Mes chers collègues, juste avant de débiter nos travaux, je souhaite que nous ayons une fois encore une pensée pour notre compatriote Boualem SANSAL, détenu arbitrairement en Algérie pour sa liberté de pensée et d'expression, et ce, depuis 187 jours.

Je voudrais aussi vous signaler que, depuis notre dernière séance plénière, nous avons appris avec beaucoup de regret les décès de Marc Langlais, maire depuis 2014 de Les-Rues-des-Vignes, décédé le 17 avril 2025, de Michel Autès, sociologue, directeur de recherche du CNRS, mais aussi vice-président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais de 2004 à 2010, où il était chargé de la santé et de la prévention, décédé le 22 avril, et de François-Xavier Villain, décédé le 27 avril, député du Nord pendant seize ans et maire de Cambrai depuis 1992. Homme de caractère et de passion, il incarnait et aimait Cambrai. Il était Cambrai. Nombre d'entre nous, je pense en premier lieu à notre collègue Nathalie DROBINOHA, avons des souvenirs très forts de lui. Je pense particulièrement au dossier que nous avons porté avec lui pour la revitalisation de la base aérienne 103. Aujourd'hui e-Valley, il y a près de 1 500 salariés. Cette zone d'activité lui doit énormément. Je voulais adresser aux familles des élus décédés, à leurs collègues et à leurs proches nos sincères condoléances.

Adoption du procès-verbal de la Commission permanente du 3 avril 2025

M. LE PRESIDENT : Concernant l'ordre du jour de la séance, vous avez été destinataires du PV de la Commission permanente du 3 avril 2025. Si ce document n'appelle pas d'observations particulières de votre part, il sera considéré comme adopté.

Y a-t-il des observations ? Je vous en prie.

MME DELLI : Merci, Président. Merci pour l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Ce matin se tenait le prix Dominique-Bernard, initié par son épouse, Isabelle BERNARD. Avec mon collègue Alexandre COUSIN, nous y étions. L'ambition de ce prix était de développer le goût des élèves pour l'écriture, la littérature et la réflexion critique, et ce prix a rassemblé dans cette salle 1 200 personnes, dont des ministres.

Je voudrais vous demander, Monsieur le Président, en tout cas j'aimerais encourager... Ce prix est porté par la ville d'Arras, par l'académie de Lille, mais il n'est pas porté par la région, parce que la demande n'a pas été

faite ou que vous n'avez pas été associé. Monsieur le Président, je pense que ce que vous aviez dit l'an dernier lors de l'hommage à Dominique Bernard mérite que nous soyons associés à cette démarche, c'est la raison pour laquelle j'encourage véritablement, pour ce que voulait Dominique Bernard, c'est-à-dire faire passer un message de la création littéraire tout en promouvant les valeurs fondamentales, notamment la tolérance, que la région puisse être associée l'année prochaine.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Je l'avais souhaité et j'avais indiqué que nous le serions, je l'ai dit aux autorités locales, mais je n'ai pas voulu donner le sentiment que nous voulions forcément nous imposer, surtout sur un sujet comme celui-ci, compte tenu de la nature de la disparition de Monsieur Bernard. Bien sûr, je suis toujours partant pour que nous le fassions. Dans ces conditions, nous allons déjà en parler de façon informelle au maire d'Arras, c'est le plus simple. Ce que j'ai dit reste toujours valable, j'aimerais que nous puissions y être associés.

MME DELLI : Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L. 4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine Séance plénière.

Monsieur HUTIN est inscrit.

M. HUTIN : Pas d'intervention, j'ai eu les réponses à mes questions. Merci.

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant à la commission 1.

Examen des délibérations

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

03 Administration générale

2025.00624 - Désignations dans les organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT : Nous commençons par la délibération 624. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Vote sur la délibération n° 2025.00624

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00897 - AMIENS, 4-6 rue Debray - LILLE, 42 rue de Thionville - AMIENS, 39 rue Lamarck Déclassement du Domaine Public

Vote sur la délibération n° 2025.00897

Adoptée à l'unanimité

2025.00903 - Arques - Bâtiment de la Base Nautique Cession à l'Euro symbolique au profit de la Ville d'Arques

Vote sur la délibération n° 2025.00903

Adoptée à l'unanimité

04 Finances

2025.00894 - Refus et acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 13 mars 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00894

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Personnel

2025.00499 - Attribution d'une subvention à l'association « Lames de Joie » suite à l'organisation d'un challenge de marche connectée « En forme à la Région ! » en juin 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00499

Adoptée à l'unanimité

2025.01014 - Protection sociale complémentaire : appel à concurrence sur le risque santé et prévoyance

M. LE PRESIDENT : Pour la 1014, Thomas HUTIN est inscrit. Ensuite, Sarah KERRICH-BERNARD.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président. J'interviendrai également en explication de vote, si vous le voulez bien.

Par cette délibération, vous nous proposez d'ouvrir une consultation pour choisir un opérateur pour les six prochaines années pour souscrire une convention de participation sur la protection santé et sur la prévoyance, qui sera ensuite proposée à nos agents. C'est un sujet important.

C'est un coût pour la collectivité de 7 millions d'euros par an, 60 % pour la couverture santé, 40 % pour la prévoyance, et cela représente 40 % des dépenses de soutien social de la collectivité à ses agents. Le coût pour nos agents est aussi important, les contrats de prévoyance ont notamment augmenté ces dernières années. C'est bien sûr surtout un enjeu de santé publique et un enjeu social par rapport à la prévoyance.

Je veux rappeler que, en plus d'un jour de carence pour nos agents malades, leur salaire a été réduit par le gouvernement de 10 % dès le premier jour d'arrêt maladie, et vous avez refusé de compenser cette baisse.

Je veux rappeler que, ces deux dernières années, le contractuel a vu ses tarifs augmenter, surtout pour les prévoyances facultatives sur les accidents de la vie : une hausse de 30 % en 2025 après une hausse de 55 % en 2024, et une diminution des prestations estimée à 10 % de la prévoyance. La participation financière de la région, qui est importante, ne couvre pas pour autant tous ces coûts, et le reste à charge pour nos agents peut poser des difficultés.

Pour ce nouveau marché, vous avez fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Nous avons demandé et reçu les documents. Nous avons effectivement vu qu'il y a 5 800 agents, soit 68 % de nos agents, c'est important, qui bénéficient de ces prestations, de ce soutien. Dans le nouveau contrat, pour la santé, il est annoncé par l'AMO qu'il faudrait encore s'attendre à une hausse des cotisations sur la santé. Pour la prévoyance, il est annoncé aussi une augmentation des taux de cotisation d'environ 14 % avec un contrat facultatif. Cette prévoyance est importante, mais elle est méconnue. Je voudrais rappeler que, dans le privé, c'est quelque chose qui est obligatoire et plus favorable.

Je veux rappeler l'accord national collectif sur la réforme de la prévoyance santé des agents de la fonction publique, qualifiée d'historique, le 13 juillet 2023. Signé par tous les employeurs territoriaux et toutes les organisations syndicales, il est une vraie avancée en matière de protection sociale, car il généralise des contrats à adhésion obligatoire pour les agents. Malheureusement, le gouvernement n'a pas fait passer cette loi dans le processus législatif et son application est sans cesse repoussée.

Dans le marché que vous nous proposez, on reste sur un contrat collectif de prévoyance qui ne sera pas obligatoire. C'est un choix. A mon sens, c'est quelque chose de négatif. Il aurait fallu en tout cas le proposer à nos agents, c'était notamment proposé par quelques organisations syndicales, car cela permettrait d'avoir une protection pour l'ensemble de nos agents et d'avoir des cotisations moins importantes au résultat. Ce serait bien sûr un coût supplémentaire pour la collectivité, c'est estimé à 2 millions d'euros, puisque tout le monde pourrait bénéficier de notre soutien. Cela permettrait aussi de réduire les charges sociales sur la participation des employeurs, une déduction fiscale pour nos agents. Quelques collectivités sont pionnières dans ce sens, notamment la collectivité de Bordeaux, et certaines collectivités modulent leur participation sur les revenus, certaines allant jusqu'à 100 % pour les salaires les plus faibles.

Ce que je vous propose, c'est effectivement d'anticiper et d'oser le contrat collectif obligatoire pour la prévoyance. La santé et la protection de nos agents le méritent.

Sur cette délibération, nous nous abstenons pour l'instant, puisque nous considérons qu'elle ne va pas assez loin.

M. LE PRESIDENT : Brigitte FOURE.

MME FOURÉ : Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots d'abord pour dire qu'il a effectivement été prévu la possibilité de rendre obligatoire cette protection. A l'instant où je vous parle, ce n'est pas acté. Tant que ce n'est pas acté, nous ne pouvons pas l'appliquer, nous n'en avons même pas le droit. C'est la première chose que je voulais dire.

La seconde chose que je voulais dire, c'est qu'exiger dès maintenant le caractère obligatoire de cette protection sociale aurait pour effet de limiter le pouvoir d'achat de nos agents. C'est aussi la raison pour laquelle, tant que ce n'est pas obligatoire, nous ne l'imposons pas à nos agents.

Enfin, je voudrais rappeler que l'augmentation des cotisations a lieu depuis plusieurs années, malheureusement, parce que le risque augmente depuis plusieurs années. Je veux préciser que c'est grâce à l'intervention personnelle du président que les augmentations n'ont pas été aussi pharaoniques que ce qui était imaginé. Il a pesé de tout son poids auprès des organismes pour faire en sorte que les augmentations soient limitées. Elles sont encore trop fortes, nous en convenons bien volontiers avec vous. Pour autant, c'est aussi lié au risque qui, lui-même, s'aggrave.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Sur cette délibération qui a pour objet de valider le principe du recours à un contrat passé auprès d'un assureur ou d'un groupement sélectionné au terme d'un appel d'offres pour la mise en œuvre de la participation employeur aux complémentaires santé, nous pouvons regretter tout d'abord que ne figure en annexe aucune indication d'évaluation du dispositif actuel, qui est le recours à un groupement, MGEN-MNT, par exemple avec le nombre d'agents qui sollicitent la participation, le taux de sinistralité ou la typologie des affections. Cela permettrait de nous éclairer sur les conditions de passation du marché.

Aussi, et cela va dans le sens de ce que vous disiez, Madame la Vice-présidente, on pourrait craindre à terme une solution moins avantageuse financièrement pour les agents, puisque le taux de sinistralité globale pour la région est plus élevé en raison d'un effectif vieillissant et exposé parfois à des risques professionnels très divers selon les agents.

Cependant, les organisations syndicales consultées semblent majoritairement favorables à cette solution, avec plusieurs réserves, que nous vous demandons de prendre en compte dans les conditions de passation du marché, notamment la prise en compte des négociations collectives pour améliorer les conditions d'exercice du marché en cours, d'ajouter une option de couverture à 100 % des agents pour la prévoyance, la prise en charge du deuxième jour de carence, de s'adapter davantage à la composition familiale des prises en charge, et demander que l'exécutif puisse moduler sa participation pour les revenus des moins élevés, qui sont moins nombreux à souscrire un contrat de prévoyance.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération dans l'attente de voir comment évoluent les conditions de passation du marché, en vous demandant de prendre en compte ces réserves avec une demande d'attention aux cas les plus précaires, voire d'une modulation de la participation employeur selon les niveaux de revenus, toujours pour la prévoyance.

M. LE PRESIDENT : Brigitte FOURE.

MME FOURÉ : Vos remarques sont prématurées. Ce qui est en débat, c'est le lancement de la procédure. C'est au moment où nous acterons le partenaire que nous retiendrons que les remarques que vous faites auront à être prises en considération ou non.

Vote sur la délibération n° 2025.01014

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

**Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)**

01 Environnement

01 – Milieux naturels

2025.00136 - Aide à la réalisation de documents de gestion durable : Renouvellement du dispositif et rapport d'information des aides attribuées

Vote sur la délibération n° 2025.00136

Adoptée à l'unanimité

2025.00360 - Association Chemins ruraux des Hauts-de-France : convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 et programme d'actions 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00360

Adoptée à l'unanimité

2025.00773 - Aides 2025 aux actions forestières

Vote sur la délibération n° 2025.00773

Adoptée à l'unanimité

03 - Ecocitoyenneté

2025.00272 - Union Régionale des CPIE et les 6 CPIE Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 et programmes d'actions 2025

M. LE PRÉSIDENT : 272, Monsieur HANSEN-CATTA. Ensuite, Alexandre COUSIN et Sarah KERRICH-BERNARD.

M. HANSEN-CATTA : Merci, Monsieur le Président.

En commission spécialisée, nous avons sollicité un éclaircissement sur la référence à l'« humanisme » qu'avance la fédération des CPIE. Le mot « humanisme », selon qu'il est platonicien, chrétien, fraternel ou encyclopédique, n'a pas le même sens. Faute d'éclaircissement sur cette référence, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Juste avant d'intervenir sur cette délibération, je voulais rappeler que, parmi les personnes qui sont mortes récemment, il y a Michel Autès, qui a été un membre du Conseil régional sous la présidence de Daniel PERCHERON. Nous souhaitons également nous associer...

M. LE PRÉSIDENT : J'en ai parlé tout à l'heure.

M. COUSIN : Pardon, au temps pour moi. J'étais pourtant relativement attentif, mais j'ai dû rater ce passage. Excusez-moi.

Tout d'abord, sur cette délibération et sur le CPIE. Je reviendrai ensuite sur l'humanisme, dont il ne fait aucun doute que le CPIE en est porteur, garant et transmetteur dans toutes les actions portées par cette association, qui fait un travail extraordinaire.

J'aimerais rappeler l'importance et le rôle des CPIE, dans un contexte compliqué pour la biodiversité. Je vous encourage à lire la très récente étude parue en Grande-Bretagne sur une très importante cohorte qui annonce que 65 % du nombre des insectes auraient disparu en Grande-Bretagne entre 2021 et 2024. Ce chiffre est totalement effrayant sur les conséquences qu'il indique rien que sur la pollinisation et sur les actions agricoles, et sur notre capacité à habiter un monde dans lequel les insectes auraient disparu. C'est véritablement une étude qui fait peur et froid dans le dos.

Nous avons bien conscience du contexte budgétaire global, français et européen, qui indique que des efforts doivent être faits. Malgré tout, le budget environnement de notre région est l'un des plus faibles de tous les budgets, et - 15 % est un effort substantiel qui va être lourd de conséquences pour un certain nombre de structures, dont le CPIE, en plus des autres baisses qu'elles vont subir de la part des collectivités et de l'Etat, qui s'attaque fortement à toutes les associations et les structures qui défendent la biodiversité.

Encore une fois, pour connaître un certain nombre des CPIE régionaux, leurs missions d'éducation à l'environnement sont cruciales dans le contexte d'effondrement que j'ai rappelé et touchent une population très importante lors d'événements qui sont gratuits et pédagogiques, dont la transmission est essentielle.

Il est impensable de douter des valeurs humanistes d'une association qui a pour vocation de défendre, dans un contexte fraternel, le fait que nous habitons un monde dans lequel on comprend et on défend l'environnement. C'est impossible de douter de ces valeurs humanistes. Le CPIE en est bien évidemment garant, et toute autre option serait farfelue.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Sur cette délibération, je veux juste dire que nous soutenons évidemment le CPIE. Chacun apprécie les qualificatifs et adjectifs utilisés, mais le CPIE est avant tout un label ministériel. Monsieur HANSEN-CATTA, vous aviez l'air de dire en commission que ce n'était pas bien contrôlé, mais ce label CPIE est quand même attribué par le ministère parce que ces associations jouent un rôle dans la transition écologique des territoires, notamment un rôle d'intérêt général dans la médiation et la réunion des compétences à l'échelle territoriale.

Ces associations labellisées CPIE, label renouvelé et contrôlé par le ministère de la Transition écologique, font émerger un dialogue entre les différents acteurs du territoire afin d'initier une réflexion conjointe sur plusieurs thématiques. En ce sens, l'obtention du label CPIE témoigne pour ces associations de leur capacité à développer une ingénierie et un accompagnement de projet solides et favorables à une action commune pour la transition. La reconnaissance de ce label est donc une légitimité pour les initiatives territoriales. Dans ce cadre, le ministère rappelle de manière constante son soutien à l'Union nationale des CPIE dans le cadre de conventions pluriannuelles de partenariat, qui sont également faites au niveau régional. L'Etat s'appuie pour cela sur les collectivités territoriales, sur l'action de la DREAL et sur plusieurs partenariats qui peuvent être menés un peu partout en France pour soutenir ces CPIE.

Dans un contexte de restriction budgétaire, il est effectivement important de leur maintenir ces financements, nous voterons donc évidemment pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais apporter deux éléments à Monsieur HANSEN-CATTA.

Le premier est que, depuis deux ans maintenant, il épiluche toutes mes délibérations à la lettre près, au mot près, à la phrase près, au mètre carré près, à la surface près, et remet tout en cause. Cette fois, il remet en cause un mot dans la délibération, le mot « humanisme ».

Comme vous le savez, Monsieur le Président, je suis sur le terrain tous les jours, si ce n'est pas plus, et je rencontre ces partenaires régulièrement. Vendredi soir, j'étais à Senlis en AG du CPIE des Pays de l'Oise. Hier après-midi, j'étais à Loos-en-Gohelle à l'AG de l'URCPIE, où j'ai rencontré les six CPIE des Hauts-de-France. Quand je leur ai parlé de la question de Monsieur HANSEN-CATTA, franchement, ils sont tombés de leur chaise. Hier, en AG, nous n'avons parlé que d'humanisme : envers les habitants des Hauts-de-France, envers les personnes handicapées, envers les personnes âgées, envers les enfants.

Nous sommes même allés plus loin. Il y a eu une visio entre l'URCPIE et les CPIE de La Réunion et de Mayotte. Ces deux CPIE n'ont plus rien aujourd'hui. Tout a été dévasté. Ils n'ont plus de matériel pour travailler. Le président de l'URCPIE a proposé aux CPIE des Hauts-de-France, s'il restait un peu d'argent dans leurs caisses, de le transférer aux CPIE qui étaient en difficulté. Si cela, ce n'est pas de l'humanisme, je ne vois pas ce que c'est.

En revanche, je ne comprends pas comment Monsieur HANSEN-CATTA peut... Si, je comprends qu'il ne peut pas être au courant de cela, puisqu'aucun CPIE aujourd'hui ne connaît Monsieur HANSEN-CATTA. Je ne l'ai jamais rencontré en quatre ans en réunion.

Merci, Monsieur le Président.

(applaudissements)

Vote sur la délibération n° 2025.00272

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Eau

2025.00519 - Travaux liés à la lutte contre les ruissellements et à la gestion de l'eau

Vote sur la délibération n° 2025.00519

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 3 :
Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 Transports

01 – Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2025.00652 - Redevances domaniales perçues par la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France (GAAM HDF) au titre de la mise à disposition, auprès des exploitants ferroviaires, du matériel roulant et des ateliers de maintenance pour la période d'avril à décembre 2025

M. LE PRESIDENT : Commission 3, 652, Karima DELLI, puis Héroïse DHALLUIN.

MME DELLI : Je retire ma prise de parole.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Egalement, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2025.00652

Adoptée à la majorité

2025.00949 - Migration vers la 4G des équipements de communication Bord-Sol pour les Services Embarqués et le Télédiagnostic des 27 Régions TER

Vote sur la délibération n° 2025.00949

Adoptée à l'unanimité

2025.00953 - Marché relatif à la mise à disposition d'une solution logicielle pour l'exploitation des données de comptage automatisé des passagers à bord des rames TER Hauts-de-France - Affectation pour l'année 2025 et début 2026

M. LE PRESIDENT : 953, Adrien NAVE.

M. NAVE : Merci.

Concernant notre amendement n° 1, pour vous demander d'équilibrer la subvention d'investissement...

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas un amendement, c'est une intervention, Monsieur.

M. NAVE : Ah oui, c'est après. Dans ce cas, pas de prise de parole.

Vote sur la délibération n° 2025.00953

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00958 - Avenant 2 à la convention d'acquisition des 33 REGIO2N ETCS, portant sur la modification de l'échéancier de versement de la subvention d'investissement

M. LE PRESIDENT : 958, Karima DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Je le rappelle, notre région a signé en décembre 2020 une convention avec SNCF Voyageurs pour financer 33 rames Regio 2N XL ERTMS à hauteur de 566 millions d'euros. Le calendrier initial prévoyait 23 livraisons d'ici mars 2025, mais seulement 3 trains ont été délivrés en mars, en raison notamment du retard d'Alstom causé par la crise pandémique, mais aussi des tensions dues aux composants électroniques et des problèmes d'approvisionnement. On nous dit aujourd'hui que les livraisons sont désormais prévues en février 2026.

La région, ayant déjà versé 444 millions d'euros, propose donc aujourd'hui un avenant pour reporter 93,9 millions d'euros de paiement, ce qui veut dire 0,7 million d'euros entre octobre et décembre 2025. Surtout, dans le budget prévisionnel de l'année prochaine, nous allons devoir ajouter les 53,9 millions d'euros pour pouvoir nous aligner entre les versements sur les livraisons et l'allègement sur le budget primitif 2025.

J'ai trois questions. La première est : comment allons-nous faire pour trouver les 53,9 millions d'euros ?

Deuxième chose, j'ai l'impression que le gouvernement ne sollicite pas notre expertise vis-à-vis de la grande réunion des financements des mobilités. Je ne sais pas si vous avez été sollicité, Monsieur le Vice-président. En tout cas, j'aimerais savoir si nous avons notre propre feuille de route et quels sont les outils que nous allons mobiliser pour contrer ce report.

La troisième chose que j'aimerais voir avec vous sur ce dossier, c'est si nous serons vraiment prêts en février 2026. Vous savez très bien, Monsieur le Vice-président, que nous sommes aujourd'hui dans une politique industrielle très complexe, avec une vision gouvernementale qui est véritablement un flou artistique, et je suis désolée du mot « artistique », qui est très faible. Est-ce qu'on ne prévoirait pas un « filet de sécurité » pour reculer en février et voir avec les autorités si ce sera peut-être plus tard ?

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-président COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, Madame DELLI, pour expliquer les circonstances de cette délibération, nous avons commandé des trains avec un calendrier de livraison et un échéancier de paiement. Nous avons continué à payer selon les termes du contrat, mais nous n'avons pas reçu les trains. Cette délibération interrompt donc une chronique de paiement, parce que cela va bien de payer pour deux fois plus que nous n'avons de trains. C'était pour que tout le monde comprenne. Cela veut dire que nous n'avons pas de problématique de soutenabilité financière à l'année suivante, puisque nous interrompons un processus de paiement qui était intégré à cette année comptable. En clair, nous faisons un décalage et nous optimisons comme il se doit les financements en fonction du nombre de trains que nous recevons. Donc, pas de problématique de tension financière.

Sur la question d'Ambitions France Transports, oui ; d'ailleurs, il me semble que nous nous sommes croisés à Marseille. Avec trois autres vice-présidents de Régions de France, je fais partie de la délégation de Régions de France pour participer aux quatre ateliers. Moi, je suis sur l'atelier ferroviaire. Mes collègues sont sur les trois autres ateliers. Donc, oui, nous, région Hauts-de-France, sommes sollicités au titre du collectif Régions de France pour apporter notre vision sur les quatre problématiques : les SERM, le routier, le ferroviaire, et le report modal et les transports combinés fret ferroviaire et fret fluvial.

Dernier point sur la question de la livraison des trains. Allons-nous tenir le coup ? Nous nous adaptons. Je ne vous cache pas que cela ne nous fait pas plaisir de ne pas avoir les trains au moment prévu, car cela nous oblige à basculer un certain nombre de plans de migration de matériels. A l'été, nous avons prévu de faire remonter un nombre significatif de rames du parc picard pour remplacer des rames du parc nordiste qui allaient sortir de la vie et de notre actif, puisque ce sont les matériels les plus anciens. Nous devons travailler à une certaine optimisation, parce qu'on ne fait pas des migrations à n'importe quel moment de l'année, donc c'est décalé à la fin de l'année.

Par ailleurs, nous soutenons le constructeur, c'est une très belle entreprise qui, en plus, fabrique dans notre région, mais ce qui est difficile, c'est leur capacité à redresser la barre. On nous annonce souvent des échéances qui, hélas, sont parfois décalées, et c'est très compliqué pour nous d'arriver à organiser un service ferroviaire avec autant d'incertitudes. Alors, il y a eu aussi des problématiques sur des bogies avec des constructeurs hongrois...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. COULON : ... donc ce n'est pas uniquement la capacité locale.

M. LE PRESIDENT : Merci, Monsieur COULON. Il n'y a pas que les trains qui doivent arriver à l'heure.

Vote sur la délibération n° 2025.00958

Adoptée à l'unanimité

2025.00967 - Convention avec SNCF Réseau relative au financement de la phase travaux du prolongement et de la remise en état du tiroir G sur le site de Lille Saint-Sauveur

M. LE PRESIDENT : La 967, amendement n° 1 de Monsieur NAVE.

M. NAVE : Merci.

C'est sur cette délibération que nous demandons un cofinancement partagé, de manière à équilibrer la subvention que nous apportons. Aujourd'hui, elle est de 638 056 euros. Nous vous demandons de la faire passer à 50 %, soit 319 028 euros, et d'avoir une prise en charge à hauteur de 50 % partagée avec SNCF Réseau. C'est faisable pour d'autres opérations, je pense en particulier à la délibération 64 avec la société Tereos, qui est justement en coparticipation à hauteur de 50 %. Ce qui est possible d'un côté doit également pouvoir l'être de l'autre.

D'une manière générale, vous l'avez vu dans nos amendements, nous pensons que nous devons tendre systématiquement vers une coparticipation de SNCF à chaque fois que notre collectivité intervient pour des financements.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur NAVE, c'est une discussion habituelle sur ce sujet, mais qui prend une tournure toute singulière au moment où, comme cela a été rappelé, il y a le débat national Ambition France Transports, au sein duquel les Régions de France tiennent bon la barre en expliquant que le réseau ferré englobe tout le réseau ferré, il n'y a pas d'un côté le réseau ferré national et d'un autre les voies des petites lignes du train du quotidien. Nous cherchons donc évidemment à inverser ce paradigme financier qui nous a mis petit à petit dans des difficultés financières significatives.

Ici, le sujet est un peu particulier. Il s'agit d'une voie inactive qui n'a plus d'utilité commerciale pour son propriétaire, et c'est nous qui demandons sa réactivation pour alimenter un centre de maintenance. Nous serons donc seuls « clients », si je puis dire. C'est pour cette raison logique que nous devons fort logiquement financer à 100 %. Ce n'est pas notre propriété, mais c'est notre patrimoine opérationnel.

En revanche, pour le cas que vous citez d'un capillaire fret dans l'Aisne au bénéfice de l'entreprise Tereos d'Origny-Sainte-Benoite, il est parfaitement logique que, si nous devons contribuer au bon état du réseau ferroviaire, le client unique que sera Tereos, qui utilisera cette voie, contribue significativement pour utiliser cette infrastructure, qui lui sera quasiment dédiée exclusivement.

Les deux cas ne sont pas les mêmes, les utilisateurs ne sont pas les mêmes, voilà pourquoi les critères de proportion et de contribution au financement et au tour de table financier ne sont pas les mêmes.

Je propose le rejet de votre amendement.

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2025.00967

Rejeté à la majorité

Vote sur la délibération n° 2025.00967

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Services de transports interurbains et scolaires

2025.00511 - Mise à jour de la tarification des transports interurbains régionaux

M. LE PRESIDENT : 511, amendement n° 1, Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, je vous propose un amendement clair, simple, concret : le maintien du prix du tarif unitaire actuel.

Cette hausse que vous proposez s'inscrit dans un double contexte régional et national. Régional d'abord, puisqu'elle fait partie d'un train de mesures tarifaires à la hausse que vous avez lancé depuis deux ans, hausse de la gamme tarifaire TER deux années de suite et hausse des cars maintenant, + 5,5 % cette année, + 4,5 % en 2024 pour les usagers ponctuels, + 1,9 % pour les abonnements et + 3,6 % en 2024. Cela commence à s'accumuler. Cette hausse illustre le fait que vous entendez compenser des pertes de recettes sur le budget de transport avec la poche des usagers, ce qui est interpellant.

On peut aussi s'interroger sur la disparition du tarif unitaire en cas de pic de pollution à 1 euro. Est-ce qu'il va être maintenu ? Est-ce qu'il va passer à 2 euros aussi ?

Vous allez me dire que c'est une bataille de chiffres, que c'est une bataille symbolique, mais la politique est faite de chiffres et de symboles. Vous allez peut-être me dire que dans d'autres régions, comme l'Occitanie, le billet unitaire est déjà à 2 euros, mais cela dépend des départements. Certes, dans l'Ariège, il est à 2 euros, mais, dans l'Aude, il est à 1 euro. Certes, dans l'Est, le tarif unitaire est de 2,50 euros et les 10 voyages sont à 17 euros, alors que vous proposez 10 voyages pour 10 euros. Oui, ce n'est pas le pire, mais est-ce que nous devons dans les Hauts-de-France, au regard de notre région qui a des problématiques sociales lourdes, nous aligner sur des régions qui ont des politiques tarifaires que nous jugeons plus pénalisantes ?

Nous devons être à la pointe de ce qu'est une région sociale, et je pense que nous devons maintenir une politique tarifaire sociale, c'est ce que les habitants des Hauts-de-France attendent. L'inflation est de + 4,9 %. En moyenne, les ménages de notre pays ont perdu 1 200 euros par an à la suite de cette érosion liée à l'inflation. Je pense qu'il faudrait en prendre la mesure et maintenir, pour l'instant, cette gamme tarifaire au niveau où elle est sur les tarifs unitaires dans notre région.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur POIX, vous auriez dû commencer par dire : « Merci, Xavier BERTRAND, d'avoir la meilleure gamme tarifaire de France. » Je vous trouve un peu distrait depuis le début de l'après-midi. La réalité est là. Je comprends votre sollicitation, mais ramenons les choses à leur juste proportion. Les associations d'usagers remarquent que, du point de vue du TER sur les distances de 100 kilomètres et de 200 kilomètres, nous avons la meilleure politique tarifaire de France. On ne peut donc pas dire que nous ne sommes pas une région sociale, et c'est un mot auquel j'attache beaucoup d'importance.

Le 1 euro a été mis en place à l'époque, au moment où nous avons unifié les contrats de transport interurbain, pour l'unité et la visibilité de ce réseau. Ce 1 euro était un produit d'appel, si je puis dire, pour encourager à abandonner son véhicule, ou plutôt pour réfléchir par l'intermédiaire des transports collectifs plutôt que des transports individuels. Depuis 2019, l'inflation a été de 18 % sur l'ensemble de nos contrats, ce qui pèse de manière significative.

Philosophiquement, si je puis me permettre, mais cela n'engage que moi, je pense que nous ne pouvons pas nous extraire de la réalité économique qu'est l'inflation de nos coûts. Comme tout le monde, nous devons payer des factures à des prestataires qui, fort légitimement, nous demandent d'augmenter le coût de leurs prestations. C'est la vie économique, c'est l'inflation, et elle vaut pour tout le monde. Dans une collectivité qui n'a maintenant plus de marge de manœuvre ni de levier fiscal, nous faisons des économies, et le président nous demande tous les jours à nous, l'exécutif, d'en faire plus encore pour tenir la distance. Nous le faisons, mais, à un moment, il s'agit aussi de répartir l'effort avec une participation de l'utilisateur.

Ce sera 2 euros quelle que soit la distance que vous faites en car. Certes, c'est important pour quelqu'un qui n'a pas de moyens, mais c'est absolument sans aucun rapport avec le volume financier que cela coûte. C'est même subventionner davantage le car que le TER, qui l'est à 70 ou 72 %.

Je ne peux donc pas donner suite à votre amendement. Nous aimerions le faire, mais, à un moment, il faut aussi que nous restions dans un cercle logique, sain, de répartition des efforts, même si je sais que les temps sont durs pour certains usagers.

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2025.00511

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : L'amendement n° 3, Karima DELLI.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Notre vice-président chargé des transports dit qu'il faut faire des économies, alors je vous propose un amendement qui apporte des recettes.

Vous avez raison, il faut que nous soyons et que nous restions la meilleure région en termes tarifaires, et nous devons être à l'avant-garde des régions par rapport à cette tarification. C'est la raison pour laquelle, avec la loi de finances 2025, les entreprises de la région peuvent désormais renforcer leur versement mobilité. Moi, je considère que d'augmenter aujourd'hui de 0,15 % le versement mobilité, ce qui n'est quasiment rien, permettra à notre région, un, de maintenir des prix et, deux, de commencer à faire de l'anticipation, de la prospective sur des investissements. Vous avez parlé des SERM. Ce sont véritablement des leviers d'action, puisque, si nous augmentons un peu ce versement mobilité, c'est entre 70 millions et 80 millions d'euros que nous pourrions mettre dans des investissements de la mobilité du quotidien.

C'est la raison pour laquelle je considère que, avec cet amendement qui vise, plutôt qu'à se rabattre sur les usagers, à emmener les entreprises dans cette dynamique de transformation de nos mobilités, nous remplissons trois devoirs. Le premier est le devoir de l'accessibilité à la mobilité pour toutes et tous dans notre territoire. Le deuxième devoir, c'est réparer la fracture territoriale qui existe de manière incroyable dans notre territoire. Le troisième, c'est investir de manière intelligente sur des projets comme les lignes Abbeville-Le Tréport ou des rénovations, ou même anticiper des grands projets comme le SERM.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous invite à voter mon amendement.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Madame DELLI, c'est un vaste débat.

Bien évidemment, eu égard à la volonté de notre majorité, il n'y aura pas d'activation du versement mobilité, le président BERTRAND s'est largement exprimé sur ce sujet. Cela étant, il ne faut pas non plus se tromper de rapport de proportion.

J'entends dire dans certains ateliers qui se déroulent dans le cadre d'Ambition France Transports que l'état de santé des AOM, même régionales, est plutôt bon. Ces rapports de l'inspection générale du développement durable ou des finances m'insupportent, parce que c'est absolument faux. Le VM régional, s'il était activé, donne des chiffres... Vous avez parlé de 50 millions à 70 millions, mais ce n'est pas très clair. Les régions qui s'y sont lancées ont eu d'affreuses surprises après recalcul par l'URSSAF. En tout cas, ce n'est absolument pas à la hauteur des besoins.

Ce VM ne règle rien. C'est bien que le législateur dise que les régions ont, elles aussi, besoin d'une fiscalité mobilité qu'elles n'avaient pas jusqu'à aujourd'hui, mais peut-être que la cible est la mauvaise, c'est la conviction du président BERTRAND, car les entreprises sont déjà mises à contribution aujourd'hui. Ne chargeons pas la barque et réfléchissons autrement. La réalité, c'est que ce VM ne nous suffit pas à développer l'offre de transport. Parce que c'est cela, la vocation du VM régional : développer l'offre de transport, en mettre là où il n'y en a pas, repartir de zéro, et non pas payer les factures ou les arriérés. C'est cela, l'esprit du VM. C'est ce que le législateur nous a demandé.

C'est absolument sans aucune mesure avec nos besoins. En cinq ans, je vous l'ai rappelé, nous avons pris 50 millions d'euros d'inflation sur les contrats de transport. Le VM nous permettrait à peine d'avaloir l'inflation. Nous savons très bien qu'il faut un grand Big Bang sur le financement des mobilités allant bien au-delà du VM régional.

Amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2025.00511

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Julien POIX et Héroïse DHALLUIN, prises de parole.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote en même temps.

Deux constats. Déjà, vous parlez de l'inflation des coûts de 18 % et de 50 millions d'euros. Nous vous avons proposé des solutions en débat budgétaire avec le versement mobilité régional, 80 millions d'euros, et la mise à niveau de la carte grise, 80 millions d'euros. Nous avons donc là une source de recettes de 160 millions d'euros, qui était amplement suffisante pour compenser le maintien de la grille tarifaire actuellement.

Ensuite, je note que le Rassemblement National vote contre la proposition du maintien de ce tarif à 1 euro pour le ticket unitaire.

Cette mesure, pourquoi la trouvons-nous contre-productive ? Déjà, elle va pénaliser les usagers ponctuels, c'est-à-dire plutôt les retraités, plutôt les touristes, plutôt les précaires, plutôt aussi les ruraux qui ont un besoin ponctuel d'aller dans la ville-centre. En plus, c'est un public qui est captif dans ces bus interurbains. Vous avez certes des scolaires, mais aussi des gens qui n'ont pas d'autres choix que de prendre le bus. Vous allez donc sur un public captif qui, souvent, n'a pas d'autres solutions de rabattement au niveau des transports.

Je pense que c'est aussi une mesure qui réduira à terme, mais nous verrons, l'attractivité des cars interurbains, alors que nous savons justement que c'est un moyen de transport qui tourne à vide entre les heures scolaires et que c'est un objectif des PAMS et des COM de développer cette offre et de la rendre plus attractive. Je pense donc que c'est un mauvais signal envoyé.

Enfin, pour quelle recette ? Quelle sera la recette dégagée par cette hausse ? Vous me direz qu'elle est infime, mais c'est quand même un doublement du tarif, nous passons de 1 à 2 euros. A-t-on une idée de l'ordre de grandeur de la recette globale qui sera dégagée pour la région ?

Cette décision s'inscrit dans une tendance lourde de pousser les usagers à prendre des abonnements. Je pense qu'il faut garder la possibilité de la prise ponctuelle des tickets et que ce n'est pas une bonne politique de transport d'aller dans le tout-abonnement.

Vous avez aussi une petite tromperie sur la marchandise. Je voudrais parler des usagers du TER qui empruntent les cars de substitution, je pense notamment à Laon-Hirson en particulier. Monsieur COULON, vous vous étiez engagé à maintenir à 1 euro le tarif des cars de substitution. Là, nous avons l'impression qu'il va passer à 2 euros. Il y a quand même un problème entre l'engagement initial et ce que les usagers des cars de substitution auront à la sortie lors des régénérations de lignes. Force est de constater ici que l'engagement de départ n'est pas respecté.

Enfin, sur la forme, je déplore avec mes collègues que cette délibération, qui est très importante et qui concerne la vie quotidienne de nos concitoyens, ne soit pas étudiée à la lumière du grand jour en Séance plénière. Ce n'est pas ici une délibération technique. Souvent, on nous dit que la Commission permanente est pour le technique, la gestion des affaires courantes. Je suis désolé, mais prendre le bus tous les jours pour aller au travail, pour aller chez le médecin, etc., ce n'est pas les affaires courantes pour les habitants, ce sont les affaires quotidiennes. Je pense que cela aurait mérité un débat à la clarté du jour dans notre bel hémicycle à Lille, même si nous sommes très bien aussi à Amiens.

Il ne s'agit pas ici de refaire le débat, mais je l'ai dit, il y a des gammes tarifaires qui sont plus pénalisantes ailleurs en France. Nous partons certes de très bas, mais ce n'est pas une raison pour nous aligner sur le pire.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je profite de mon intervention pour défendre les amendements précédents de mes collègues Julien POIX et Karima DELLI. Lors de la séance budgétaire, nous avons abordé la question du versement mobilité, alors que vous augmentiez pour la deuxième année consécutive le prix du transport par TER pour les usagers. C'est la démonstration, s'il en fallait encore une, que, pour la droite, il s'agit toujours de faire payer les mêmes : les plus fragiles, et probablement aussi ceux qui s'en plaindront le moins, ces anciens qui prennent le car pour se rapprocher des commerces et des services publics qui ont disparu ou se sont éloignés, les jeunes aussi.

Vous nous dites que 1 euro, ce n'est pas grand-chose dans une période difficile et que le TER reste toujours l'un des moins chers de France après les augmentations sur deux années consécutives. Cet après-midi, il sera aussi question de l'augmentation du prix de la cantine. Toutes ces petites économies mises bout à bout rendent la vie de la plupart de nos concitoyens toujours plus difficile, voire impossible. Nous pouvons ne pas toujours faire payer les mêmes, c'est ce que nous avons voulu exprimer au moins sur le volet transport lors de la dernière séance budgétaire.

Vous vous en doutez, nous voterons donc contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, mes chers collègues. Je n'ai pas grand-chose à ajouter.

Je ne dis pas que 1 euro, ce n'est rien, je dis même tout le contraire. Je ne dis pas que cette hausse est insignifiante, elle pèsera effectivement sur le budget d'un certain nombre de personnes. Toutefois, encore une fois, j'en appelle à une certaine lucidité, si je puis dire – je ne vous taxe pas de ne pas l'être –, face à une réalité de notre collectivité qui doit se débattre avec un certain nombre de paramètres et de contraintes, et qui souffre d'autant plus qu'elle a une politique tarifaire extrêmement agressive dans le bon sens du terme. Si nous avions une politique tarifaire beaucoup plus élevée, ce serait beaucoup plus simple pour nous. Si nous n'avions pas rendu les transports scolaires gratuits, ce serait beaucoup plus simple pour nous.

Tout cela, il faut le voir dans une globalité. Si d'un côté nous sommes obligés d'augmenter le coût, c'est parce que nous avons d'un autre côté des tarifs très bas, une gratuité des transports scolaires. Ce n'est pas rien, cette gratuité des transports scolaires. D'ailleurs, je dois le dire, Monsieur POIX, il n'y a pas tromperie sur la marchandise : les abonnements scolaires de Laon-Hirson, puisque c'est une ligne principalement scolaire, ne demandent pas aux scolaires de payer 1 euro lorsqu'ils prennent le car de substitution, et non pas le bus. Ne parlez pas en métropolitain, Monsieur POIX, parlez de cars. Vous avez dit « bus », mais c'est un car, on ne parle pas de la même chose.

J'ai déjà proposé le rejet de l'amendement, c'était pour réagir à vos arguments.

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, nous passons au vote.

Vote sur la délibération n° 2025.00511

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2025.00850 - Convention de solde du contrat de concession de service public P3B

Vote sur la délibération n° 2025.00850

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Autres services de mobilités (dont mobilité inclusive, Aide au Transport)

2025.00740 - Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Est de l'Oise

Vote sur la délibération n° 2025.00740

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.01019 - Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Saint-Quentinois

Vote sur la délibération n° 2025.01019

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Grandes infrastructures de transport

03 – Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2025.00459 - Canal Seine-Nord Europe : Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme

M. LE PRESIDENT : La 459.

MME DELLI : Sur la 459 et la 460, j'ai des votes différenciés. Benoît TIRMARCHE, Alexandre COUSIN et Thomas HUTIN votent contre. Julien POIX et Karima DELLI s'abstiennent.

Vote sur la délibération n° 2025.00459

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2025.00460 - Canal Seine-Nord Europe : Contrat Territorial de Développement Artois-Cambrésis

Vote sur la délibération n° 2025.00460

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

04 – Infrastructures de mobilité douce

2025.00586 - Participation au comité d'itinéraire de la Vélomaritime - EuroVelo 4 au titre de l'année 2025 dans le cadre du plan vélo

Vote sur la délibération n° 2025.00586

Adoptée à l'unanimité

2025.00677 - Financement de l'action « Plans de Déplacement Etablissements Scolaires » auprès des lycées

Vote sur la délibération n° 2025.00677

Adoptée à l'unanimité

06 – Autres infrastructures logistique et de mobilité

2025.00064 - Convention de participation financière de la société TEREOS à la maintenance de la ligne ferroviaire régionale Saint-Quentin - Origny-Sainte-Benoite

M. LE PRESIDENT : La 64, Monsieur POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, avec la loi NOTRe, la région est en effet devenue propriétaire de la ligne de fret Saint-Quentin - Origny-Sainte-Benoite dans l'Aisne. Cette ligne, nous l'avons dit tout à l'heure, dessert la sucrerie Tereos et permet d'expédier notamment les flacons de bioéthanol.

Cette délibération propose de demander à l'entreprise une participation de 50 % pour contribuer à l'entretien de cette ligne. Je trouve que c'est tout à fait logique, et cela rejoint des propositions que j'avais pu faire par le passé pour que les grandes implantations industrielles participent soit à l'entretien, soit à la création des embranchements ferroviaires connectés à leur entreprise.

Tereos a aussi besoin, encore plus que d'autres, d'être exemplaire au niveau écologique. Vous vous en souvenez, il y avait eu la pollution de l'Escaut près de Cambrai, à Escaudœuvres, en avril 2020. De l'eau de lavage de betteraves avait été rejetée dans l'Escaut, 100 000 mètres cubes, ce qui avait causé la disparition de 50 % des espèces et la réduction de 90 % des effectifs présents dans l'Escaut. Ce n'était quand même pas rien. Puis, récemment, en avril 2025, un liquide suspect a aussi été rejeté dans l'Escaut sur l'ancien site de Tereos. Il faut donc d'autant plus solliciter Tereos pour une participation écologique sur ce dossier du développement du fret.

Je pense aussi qu'il faut que nous réfléchissions à ajouter dans les conventions futures avec les implantations industrielles l'obligation pour ces grandes entreprises, comme les gigafactories, de réserver des terrains pour l'implantation d'une connexion ITE, un embranchement ferroviaire, pour que ce soit systématisé et que l'on garde des réserves foncières pour préparer l'avenir. Cela ne coûte rien de le mettre dans les conventions quand ces entreprises s'installent.

Je ferai aussi l'explication de vote, Monsieur le Président. Ce sera plus fluide comme cela, puisque j'étais inscrit.

Un petit point différent, c'est une alerte sur la destination de cette ligne de fret. Vous savez que le projet OrCHyDé va s'installer à Origny-Sainte-Benoite, ou plutôt qu'il essaye de s'installer. C'est un projet quand même entre 630 millions et 810 millions d'euros, porté par Verso Energy, une entreprise qui a déposé des dizaines de projets partout en France, dont peu ont abouti pour l'instant. Cela nous interpelle sur le modèle de développement de cette entreprise, et cela nous interpelle aussi au point de vue de l'impact local. Il y a déjà une forte densité industrielle, et une ligne à haute tension de 225 000 volts se prépare avec 11 kilomètres qui traversent des espaces naturels, mais aussi à proximité d'espaces industrialisés ou habités.

Il faudrait donc que l'on soit au clair à ce sujet. Est-ce que la région participe ? Est-ce que la région accompagne ? Est-ce qu'elle est au courant du projet ? Est-ce que Tereos travaille vraiment en connexion avec Verso Energy ? Nous avons du mal à avoir des informations précises, tout comme les riverains du collectif des Martins-pêcheurs ou de l'association Vie Pays Environnement, qui essaient d'avoir des réponses, et ils n'en ont pas pour l'instant, notamment sur : est-ce que la ligne sera enterrée ? C'est possible, mais on nous dit que cela coûte trop cher. Est-ce que le site sera classé Seveso ? Nous ne le savons pas actuellement. Il faudrait aussi rejoindre les conclusions de la Commission nationale des débats, qui demande à Verso Energy de clarifier l'impact sur l'eau, le traitement des eaux usées, et de préciser le mode de transport du CO₂ qui viendra de Mesnil-Saint-Nicaise.

C'est pour ces raisons que nous nous abstenons sur cette délibération, même si, je vous l'ai dit, nous soutenons la logique de faire financer à 50 % l'entretien des lignes de fret qui sont connectées avec des implantations industrielles. Nous nous abstenons plutôt sur l'objectif de cette ligne ferroviaire, la destination de cette ligne ferroviaire, le projet industriel qui est adossé à cette ligne de fret.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Juste une précision, pour que vous ne réagissiez pas la prochaine fois en vous étonnant que les conditions de partage des coûts ne soient pas les mêmes sur un autre capillaire de fret.

Ici, il était logique que nous soyons à ces niveaux pour un certain nombre de paramètres, historique, capacité à faire, etc. Néanmoins, je coprésidais la semaine dernière avec Olivier ENGRAND un comité de suivi pour une autre ligne capillaire fret sur Laon au bénéfice d'une entreprise qui fabrique de la poutrelle métallique, une activité beaucoup plus concurrentielle, si je puis dire, puisqu'elle n'est pas dans le domaine de l'énergie. Aussi, nous n'envisageons pas avec Olivier de demander à l'industriel de contribuer à la même hauteur, peu importe les coûts, parce que nous nous retournons vers l'Etat et les autres collectivités locales, puisqu'il s'agit de l'aide à une entreprise locale que nous travaillons.

Concernant l'embranchement ITE systématique à certaines zones, il faudrait que vous m'expliquiez en quoi une connexion de fret serait utile à un data center, je ne comprends pas bien.

M. POIX : Je parle des gigafactories.

M. COULON : D'accord. Je pensais que vous parliez d'un data center.

M. POIX : Non, les gigafactories industrielles, les pièces acheminées...

M. LE PRESIDENT : Bien, maintenant que cette conversation à deux prend terme, nous passons au vote.

Vote sur la délibération n° 2025.00064

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00602 - Convention de délégation de compétence accordée à la Communauté de communes du Grand Roye et Convention de mise à disposition du SISMO à la Communauté de communes Senlis Sud Oise

Vote sur la délibération n° 2025.00602

Adoptée à la majorité

2025.00847 - Modification des statuts du syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme multimodale de niveau européen de Dourges

Vote sur la délibération n° 2025.00847

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 4 :

Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

01 Formation

01 – dispositif de formation

2025.00618 - Convention financière 2025 Région Hauts-de-France / Agefiph dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat 2022/2028

Vote sur la délibération n° 2025.00618

Adoptée à l'unanimité

2025.00619 - Affectation de crédits relative aux frais de gestion portant sur le marché de gestion des rémunérations et indemnités des stagiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00619

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2025.00527 - Changement de désignation de la structure « Mission Locale de l'Artois » en « Mission Locale de l'Arrondissement de Béthune »

Vote sur la délibération n° 2025.00527

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00620 - Dispositif « Soutenir les organisations et les branches pour l'emploi et les compétences » (SOBEC) - modification du projet Electromob du GIP FICP

Vote sur la délibération n° 2025.00620

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 Relation avec les entreprises

00 – Conventions de partenariat

2025.00486 - Avenant à la convention de partenariat relative aux aides aux entreprises, intégrant le soutien aux agriculteurs, entre la Région Hauts-de-France et les EPCI (la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, Valenciennes Métropole et Douaisis Agglo)

Vote sur la délibération n° 2025.00486

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00563 - Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de communes du Val de Somme au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2025.00563

Adoptée à l'unanimité

01 – Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2025.00626 - Aide Start-up : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00626

Adoptée à l'unanimité

02 – Consolidation financière des entreprises

2025.00593 - Appui au développement des compétences des dirigeants : soutien à l'association 60.000 Rebonds

Vote sur la délibération n° 2025.00593

Adoptée à l'unanimité

2025.00649 - Fonds 1^{er} secours et Fonds 1^{er} secours+ : affectation d'une enveloppe complémentaire pour le second semestre 2025

M. LE PRESIDENT : La 649, Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Monsieur le Président, cette délibération concerne une enveloppe complémentaire pour le Fonds 1^{er} secours et le Fonds 1^{er} secours+, un partenariat que vous avez noué depuis 2017 avec les tribunaux de commerce de la région qui vise à soutenir les entreprises en difficulté.

C'est un fonds qu'il faut malheureusement redoter de façon supplémentaire d'année en année, notamment puisqu'il y a eu une forte augmentation des entreprises en difficulté en 2024, et donc des entreprises accompagnées. Cela, il faut s'en féliciter : 61 % d'entreprises accompagnées en plus, et des montants alloués qui ont augmenté de 45 %. C'est effectivement une conjoncture économique défavorable qui explique cette augmentation des défaillances enregistrées sur 2024, et certainement aussi de façon plus poussée en 2025, vu

le contexte économique. Tous les secteurs sont touchés, la manufacture, le commerce de gros, les transports et les activités immobilières, même si cela commence à remonter à ma connaissance.

Cette année, vous prévoyez en gros d'apporter près de 3 millions d'euros en crédits de paiement. Vu les résultats de l'année 2024, il est fort possible que ces crédits soient malheureusement insuffisants.

Je voulais aussi rappeler que les salariés peuvent aider dans la reprise des entreprises, dans l'accompagnement de leur activité et dans la recherche de solution. Dans ce contexte, il est quand même dommage que vous ayez supprimé le financement pour les organisations syndicales régionales, un financement à la formation qui serait bien utile dans un contexte économique défavorable.

En tout cas, ces fonds, qui sont les seuls à augmenter dans notre action et par rapport à notre budget, ne sont pas forcément une bonne nouvelle.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à ajouter puisque, si j'ai bien compris, Monsieur HUTIN est favorable à ce dispositif et au fait que nous le dotons suffisamment.

Nous le dotons suffisamment parce que la situation économique s'est malheureusement un peu détériorée ces 18 derniers mois, comme vous le savez. Je voudrais aussi expliquer une autre raison pour laquelle nous le dotons de plus en plus : la mue est désormais définitive sur l'ensemble de notre région Hauts-de-France, c'est-à-dire que l'ensemble des tribunaux de commerce ont adopté ces dispositifs Fonds 1^{er} secours et Fonds 1^{er} secours+. J'étais il y a quelques semaines avec Madame LENOIR, présidente du tribunal de commerce de Compiègne, pour présenter à l'ensemble de son territoire tous ces dispositifs pour les entreprises en difficulté.

Ils sont partis d'une initiative de notre regretté président du tribunal de commerce de Lille Métropole – regretté pour cause de limite d'âge, 75 ans –, Eric FELDMANN. Il a réussi à convaincre l'ensemble des présidents des tribunaux de commerce et l'ensemble des territoires et des organisations de développement économique de l'intérêt de ce dispositif.

Donc, oui, la situation n'est pas bonne, mais oui, ce dispositif s'est généralisé et demande des fonds complémentaires.

M. LE PRESIDENT : Et ce sont des milliers et milliers d'emplois qui ont été préservés et sauvés grâce à ce dispositif. Il faut rendre à César ce qui appartient à Eric FELDMANN. Vous vous rappelez qu'il était intervenu en séance. Chez nous, il continue d'ailleurs une mission sur la prévention des difficultés des entreprises aux côtés de la région à titre bénévole.

Vote sur la délibération n° 2025.00649

Adoptée à l'unanimité

05 – Développement des grandes entreprises

2025.00111 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SASU CANDIA

Vote sur la délibération n° 2025.00111

Adoptée à l'unanimité

09 – Appui au développement RH des entreprises

2025.00137 - DVRH : appui au développement des ressources humaines de l'entreprise CHOQUENET (02) via l'OPCO 2i

M. LE PRESIDENT : 137, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : C'est juste pour donner notre position de vote sur ce dispositif. Ce n'est pas par rapport à l'entreprise.

Concernant l'appui au développement des ressources humaines des entreprises, nous pensons effectivement, et nous l'avons déjà dit, qu'il existe des fonds pour cela et que les entreprises sont quand même capables de financer leurs formations dans leur champ de compétences. Dans un contexte de crise économique, je pense que l'argent de la région serait plus utile dans d'autres dispositifs que celui-là.

M. LE PRESIDENT : Ne pas aider les entreprises au moment où elles ont des difficultés est le meilleur moyen de les planter. Vous avez raison, mais je ne suis pas d'accord avec vous.

Vote sur la délibération n° 2025.00137

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Pourtant, la délibération est votée à l'unanimité.

13 – Performance industrielle

2025.00444 - Aide au développement des PME réalisant un saut technologique - Volet 1 : subventions allouées à différents bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00444

Adoptée à l'unanimité

03 Développement économique

01 Ambitions HDF

2025.00722 - Agro-Transfert Ressources et Territoires à Estrées Mons : modification du financement du programme d'actions 2024

Vote sur la délibération n° 2025.00722

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00745 - Les Places Tertiaires à Lille - financement du programme d'activités 2025 dans le cadre de l'animation des filières

Vote sur la délibération n° 2025.00745

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

002 – Maison des entrepreneurs

2025.00378 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat pour les publics spécifiques ou dans les territoires fragiles : Grands Ensemble

Vote sur la délibération n° 2025.00378

Adoptée à l'unanimité

2025.00560 - SIEG Maison des entrepreneurs Hauts-de-France et appel à projets 2026-2028

Vote sur la délibération n° 2025.00560

Adoptée à l'unanimité

03 – Actions transversales

2025.00656 - HODEFI - financement 2025 pour la mission d'accompagnement des porteurs de projet et créateurs d'entreprises innovantes

Vote sur la délibération n° 2025.00656

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00721 - Financement 2025 de l'hébergement de la plateforme CEA TECH en région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2025.00721

Adoptée à l'unanimité

05 – HDF International

2025.00612 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Programme Artisanal Régional International pour 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00612

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00679 - Euratechnologies : Booster Export 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00679

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

08 – Plan emploi

2025.00603 - Plateformes territoriales Proch'emploi : financement 2025

M. LE PRESIDENT : 603, Michel GUINIOT.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président. Quelques interrogations sur ce dossier Proch'Emploi.

Vous savez que nous avons toujours été réservés, et c'est peu dire, sur l'efficacité colossale de ce dispositif. Quand on regarde d'un peu plus près les chiffres, le taux de chômage sur dix ans dans les Hauts-de-France, entre 2015 et 2025, est passé de 12,8 % à 8,7 %. Vous allez me dire que c'est mieux que rien, mais, pendant ce temps, le chômage moyen en France est passé de 10,2 % à 7,4 %. En gros, c'est à peu près la même pente, la même décline. Cela semblerait dire que l'efficacité de Proch'Emploi n'est peut-être pas plus grande que ce qui est fait au niveau national.

C'est vrai aussi que, sur la dynamique nationale, un certain nombre d'emplois pourvus sont de plus en plus précaires : intérim, CDD court, auto-entrepreneuriat... Nous regardons donc cela avec un œil un peu inquiet, si je puis dire, quant à la réussite de l'affaire.

Peut-être quelques questions auxquelles vous pourrez nous donner quelques réponses, même si ce n'est pas aujourd'hui. Nous aimerions avoir un bilan chiffré précis dressé sur les différentes plateformes de Proch'Emploi. Combien d'emplois pérennes ont été créés ? Combien de retours durables à l'emploi ? Il y a aussi d'autres problématiques. Quels indicateurs de performance ont été définis ? Les objectifs 2024, par exemple, puisque c'est l'année précédente, ont-ils été atteints ? Quel est le coût par emploi durable retrouvé ? C'est pour voir si votre affaire fonctionne mieux que Pôle emploi au niveau national, ou amplifie ce que Pôle emploi peut faire. Nous avons également quelques inquiétudes s'agissant des métiers dits d'avenir. Les orientations données par exemple par Proch'Emploi ne sont-elles pas un peu restreintes ?

Là aussi...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. GUINIOT : J'ai fini, Monsieur le Président. Il me reste une petite phrase, mais je la garderai pour moi.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, mon cher collègue, je comprends votre analyse, mais elle ne peut tenir debout qu'à partir du moment où les paramètres de départ sont exacts. Or, ils sont inexacts.

D'abord, je vous rappelle sur le ton de la boutade, vous ne m'en voudrez pas, qu'ils sont d'abord inexacts puisque vous parlez encore de Pôle emploi alors que c'est France Travail depuis déjà très longtemps. Cela, c'était pour la boutade.

M. LE PRESIDENT : Vous ne parlez jamais en anciens francs, Monsieur le Vice-président ?

M. BEAUCHAMPS : Cela peut m'arriver.

Reprenons les chiffres. Le taux du chômage des Hauts-de-France en 2015 était de 12,7 %, contre une moyenne nationale de 10 %, il y avait donc une différence de 3 % entre le régional et le national. Aujourd'hui, la différence entre le régional et le national est de 1,5 %. Vous dites que cela n'a servi à rien parce qu'il y a toujours le même écart et que, globalement, le chômage a diminué dans l'ensemble de la France...

M. GUINIOT : Vous déformez mes propos, Monsieur le Vice-président.

M. LE PRESIDENT : Attendez, c'est Philippe BEAUCHAMPS qui a la parole.

M. BEAUCHAMPS : Mais non, justement, il n'y a plus le même écart, et l'écart s'est réduit de moitié.

J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, et j'en suis désolé pour l'autre région, nous n'allons bientôt plus être la région de la métropole qui aura le plus haut taux de chômage, et nous ne le sommes d'ailleurs vraisemblablement plus dès maintenant. C'est la première réponse.

La deuxième réponse, brièvement, est que vous avez régulièrement le détail de toutes les performances de Proch'Emploi. Nous les avons d'ailleurs présentées en commission 4, mais nous vous les redonnerons. Vous avez le détail pour chaque plateforme.

Dans les dix secondes qu'il me reste, je voudrais vous préciser que les plateformes Proch'Emploi sont portées par les territoires et par des chefs d'entreprise, et que les chefs d'entreprise qui les co-président considèrent que cela sert à quelque chose.

Vote sur la délibération n° 2025.00603

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

04 Artisanat

04 – Développement des TPE artisanales commerciales et de service – volet artisanat

2025.00443 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00443

Adoptée à l'unanimité

2025.00735 - Soutien au projet d'investissement de l'entreprise Bergues Pressing

Vote sur la délibération n° 2025.00735

Adoptée à l'unanimité

2025.00823 - Soutien régional à l'artisanat-commerce : affectation d'une enveloppe complémentaire pour les dispositifs REHA3 et MOBI3

M. LE PRESIDENT : 823, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne l'affectation d'une enveloppe complémentaire pour les dispositifs REHA3 et MOBI3, donc le soutien régional à l'artisanat et au commerce pour des dispositifs financiers et d'accompagnement de la rénovation énergétique des commerces et artisans, et sur la mobilité. Ce sont des dispositifs que nous ne pouvons que soutenir.

D'un point de vue financier, il y a une stabilisation de l'enveloppe consacrée à ces fonds, 2 millions d'euros chacun, mais nous déplorons toujours que, pour l'aide aux particuliers, il n'y ait pas eu une véritable évaluation avant la suppression de l'aide aux particuliers sur la rénovation énergétique.

En tout cas, nous nous félicitons du maintien de cette aide pour les commerces et pour l'artisanat.

Vote sur la délibération n° 2025.00823

Adoptée à l'unanimité

07 – Centres villes – centres bourgs

2025.00490 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville - 5 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00490

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Apprentissage

01 – Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2025.00654 - Participation régionale à la mise en place d'évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Vote sur la délibération n° 2025.00654

Adoptée à l'unanimité

02 – Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2025.00673 - Délibération modificative relative à l'attribution de subvention versée au CFA Régional Jean-Bosco pour son UFA La Sagesse dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage

Vote sur la délibération n° 2025.00673

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00777 - Délibération modificative relative à l'attribution de subvention versée au CFA Régional Jean-Bosco pour son UFA La Providence dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage

Vote sur la délibération n° 2025.00777

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 Economie sociale et solidaire

02 – Starter ESS

2025.00528 - Aide aux entreprises de l'ESS : 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00528

Adoptée à l'unanimité

2025.00529 - Aide au développement par l'innovation (INSO) : subventions allouées à 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00529

Adoptée à l'unanimité

<p>Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur</p>

01 Lycées

01 – Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2025.00191 - Création d'un nouveau lycée à CHAUMONT-EN-VEXIN (volet études)

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole à Laurent RIGAUD pour qu'il explique la réunion de ce matin, pour la totale transparence pour nos collègues.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Il y a pratiquement un an exactement, j'étais à Chaumont-en-Vexin à la rencontre des élus du territoire puisque, vous le savez, il y avait et il y a un magnifique projet de création d'un lycée sur leur territoire, une création indispensable, des territoires ruraux. Même si nous pouvons parler de démographie qui baisse dans la région, c'est un territoire qui avait besoin de son lycée.

Nous avons beaucoup travaillé, nous avons beaucoup regardé. Vous savez que nous travaillons sur le lycée de demain, le but n'était donc pas de reconstruire un lycée pour reconstruire un lycée, cela n'avait pas d'intérêt. L'Etat, la région et le département ont travaillé main dans la main pour innover et créer dans l'Oise la première cité mixte. Au lieu d'avoir un collège et un lycée l'un à côté de l'autre, il y aura un collège et un lycée au même endroit, on pourra donc mutualiser et optimiser aussi bien le bâtiment que les ressources humaines.

Voilà un bel exemple que nous savons travailler ensemble dans les Hauts-de-France, avec des élus engagés sur le territoire et une région forte qui vient en soutien et qui finance les investissements pour les lycées.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Une belle opération. Nous allons gagner entre deux et trois ans sur la rentrée scolaire. Nous avons pensé qu'on serait à la rentrée 2029 pour ce nouveau lycée, mais on devrait être en 2026 ou en 2027. Nous saurons d'ici un mois, avec le calendrier des travaux, à quel moment nous pouvons ouvrir.

C'est un partenariat remarquable avec l'Education nationale, le Recteur et, d'autre part, un partenariat remarquable avec Nadège LEFEBVRE pour le département de l'Oise, d'autant plus que c'est elle qui m'a fait cette proposition, sur laquelle nous avons bien évidemment réagi immédiatement.

Vote sur la délibération n° 2025.00191

Adoptée à l'unanimité

2025.00766 - Révisions et actualisations de prix dans le cadre des opérations lourdes de restructuration dans les lycées

Vote sur la délibération n° 2025.00766

Adoptée à l'unanimité

2025.00771 - Mise en œuvre d'un Plan de rénovation des sanitaires dans les lycées

M. LE PRESIDENT : 771, Madame SADOUNE, Monsieur HUTIN. Pas d'intervention ?

M. HUTIN : Si. Je n'ai pas retiré la mienne.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Allez-y, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Les petits coins ne sont pas un petit sujet. Utiliser les toilettes au lycée pose de nombreux problèmes à des élèves selon une enquête réalisée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, avec des conséquences sur leur santé et leur bien-être. C'est bien sûr un sujet tabou, qui concerne pourtant la santé et la sécurité des élèves, leur confort, mais aussi les règles de vie collective des citoyens dans les lieux publics.

28 % des établissements indiquaient avoir connaissance de cas d'élèves qui avaient renoncé à utiliser les toilettes, et d'autres études évoquent le chiffre de 80 % d'élèves qui se retiennent de les utiliser. Les raisons : la propreté des sanitaires, les odeurs, le non-respect de l'intimité, le matériel dégradé. C'est une étude nationale.

L'hygiène et la sécurité dans les sanitaires des établissements scolaires est donc un sujet de santé publique qui nous concerne. La conception des locaux doit permettre de faciliter l'entretien et la propreté des lieux, faciliter les réparations pour les petites opérations courantes, qui sont en général réalisées par nos agents.

Dans 65 % des établissements, les cuvettes sont bouchées, les toilettes fermées. Il n'est donc pas étonnant que 34 % des élèves déplorent aussi le comportement des autres élèves, et 19 % des élèves se plaignent du matériel dégradé. Face à ces incivilités, la conception des sanitaires peut certes apporter une réponse sur les matériaux utilisés, notamment des sols antidérapants, mais il y a aussi un effort à faire sur le civisme.

En 2018, vous aviez proposé ce plan de rénovation des sanitaires dans les lycées. L'objectif était de permettre aux jeunes d'étudier sereinement dans des locaux adaptés. La région avait alors réalisé un état des lieux des sanitaires. Ce constat avait permis de réaliser un premier ciblage et une première enveloppe : 33 établissements devaient faire l'objet de rénovations. Un bilan nous est proposé dans cette délibération. Ce que l'on constate, c'est que 156 dossiers de rénovation ont été portés depuis 2017, avec un pic notamment en 2019, et 12 millions d'euros. Depuis 2021, nous sommes quasiment à l'arrêt sur ces rénovations.

Vous nous proposez ici non pas un plan de rénovation mais un redémarrage très timide avec 600 000 euros sur ces rénovations. Vu le prix moyen d'une rénovation, on serait sur 6 rénovations en 2025 sur les 260 établissements de notre région. Nous n'avons pas la liste des heureux bénéficiaires de ces rénovations.

Je veux aussi rappeler que, globalement, en autorisations de programmes, la maintenance programmée des lycées est réduite de 8,5 millions d'euros.

Ce que nous demandons, c'est que l'état des lieux soit mis à jour pour savoir où nous en sommes du côté des toilettes, et que nous ayons une véritable programmation pluriannuelle avec une volonté politique forte de travailler sur ce sujet. Nous proposons également qu'il y ait une démarche participative associant les principaux utilisateurs du corps enseignant, des agents des lycées et, bien sûr, des élèves.

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD, pour remettre les pendules à l'heure sur le nombre d'inexactitudes que j'ai entendues.

M. RIGAUD : Là où nous sommes d'accord, c'est que les sanitaires doivent être en nombre suffisant et en état. Nous avons beaucoup fait dans les sanitaires. Vous le répétez vous-même dans nos visites, Monsieur le Président, c'est une priorité pour la région.

Je rencontre beaucoup de lycéens. Je pense que, en dehors de remettre en état et d'investir les millions que nous investissons dans les sanitaires, il faut à un moment faire un état des lieux et parler aux jeunes. Moi, je veux bien faire des délibérations sur les sanitaires et mettre des millions derrière, mais, à un moment, ce sont les élèves qui utilisent les sanitaires. Nous pouvons faire tous les états des lieux et faire le constat qu'ils abîment, qu'ils détériorent ou qu'ils ne prennent pas soin de ce que nous faisons pour eux, mais, à un moment, il faut leur dire. Voilà ce que je fais quand je me déplace dans les lycées.

Ils en sont conscients. Nous allons aussi relancer un grand plan, en plus de ce que nous faisons avec cette délibération, pour remettre en état, et nous serons très sensibles pour qu'ils soient en nombre suffisant, aux bons emplacements, et que les sanitaires restent dans l'état où ils sont, ou au moins qu'ils ne se dégradent pas à la vitesse où nous avons pu le voir.

En tout cas, laisser croire ou laisser dire que nous n'avons pas fait ou que nous n'avons pas fait assez...

M. HUTIN : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. RIGAUD : Je peux vous dire en tout cas que nous avons fait, que nous allons continuer à faire, et que c'était et c'est une de nos priorités.

M. LE PRESIDENT : Juste un point. C'est une priorité que j'ai toujours eue, parce que je trouve qu'il n'y a rien de plus dégradant que d'avoir des sanitaires qui ne sont pas dans un état correct et convenable. Il n'y a pas un établissement dans lequel je vais dans lequel je ne pousse pas la porte des toilettes des hommes – on ne rentre pas dans les autres – pour voir dans quel état elles sont. Je trouve cela ignoble quand des toilettes ne sont pas en état, et vous avez raison de le dire. Les statistiques sont très claires, mais vous n'avez pas besoin de statistiques, vous avez forcément des amis ou des proches qui vous disent qu'ils se retiennent et ne vont pas aux toilettes. C'est vrai non seulement pour les lycées, c'est vrai aussi pour les collèges et pour les écoles primaires.

C'est toujours un point qui a été très important pour moi, nous avons donc lancé un grand plan, mais ensuite, une fois que le grand plan est fait, cela ne se redégrade pas tout de suite. Depuis 2018, néanmoins, cela s'est à nouveau dégradé, parce que la vraie raison, vous la connaissez, ce sont aussi des dégradations, et des dégradations importantes. Nous recommencerons aussi souvent qu'il le faut, et il n'y a pas de toilettes qui seraient dans un état inadmissible pour lesquelles nous dirions : « Vous savez, nous n'avons pas d'argent, vous attendrez un an pour qu'on les change. » D'ailleurs, je tiens à le dire aux administrateurs, revérifiez et reposez la question dans les conseils : s'il y a des urgences à traiter, elles seront traitées aussitôt, il n'y a pas de limite budgétaire.

Je le dis aussi parce que certains de vos collègues ne manquent pas de le faire dans un esprit totalement constructif, quand il y a des sujets dans les lycées, n'hésitez pas à les faire remonter directement auprès du vice-président. Sur de tels sujets, l'important est que l'on puisse réaliser. Ce n'est pas un problème de tenir les engagements, c'est juste un problème de décence.

Vote sur la délibération n° 2025.00771

Adoptée à l'unanimité

2025.00772 - Enveloppe globale pour la réalisation des travaux de mises aux normes des ateliers pour la filière Equipements Thermiques Energie (ETE) (complément de financement)

Vote sur la délibération n° 2025.00772

Adoptée à l'unanimité

2025.00774 - Réalisation d'opérations lourdes de restructuration (études et travaux - complément de financement)

M. LE PRESIDENT : 774, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Dans cette délibération, vous proposez que cinq établissements soient concernés par ces opérations lourdes. Au budget, il y a 7,5 millions d'euros cette année, contre 29 millions d'euros en 2024. Dans ces cinq établissements, il y a le lycée Jean-Baptiste-Corot de Beauvais, le lycée hôtelier du Touquet, le lycée Jean-de-La-Fontaine de Château-Thierry, le lycée Giroux-Sannier de Saint-Martin-Boulogne, et la cité scolaire Amiens Sud.

Pour cette dernière, dont nous avons déjà parlé, vous proposez une autorisation de programme de 2 millions d'euros supplémentaires et des crédits de paiement étalés sur 2025 et 2026 pour la réalisation de la première phase de rénovation lourde de la cité scolaire, qui a de grandes difficultés. Nous l'avons déjà évoqué, il y avait eu des grèves et des manifestations cet hiver et nous nous étions tous mobilisés auprès des lycéens. Globalement, sur les 8 millions d'euros qu'il faudrait, vous avez prévu à peu près 3,6 millions d'euros. En revanche, il n'y a pas d'engagement sur la phase 2 et sur la phase 3 en termes de programmation.

Nous savons que ces phases existent et qu'elles seront nécessaires, mais, pour l'instant, nous avons une délibération qui ne le permet pas, et les crédits ne sont pas actés. Je voulais savoir pourquoi on ne prévoyait pas les choses au moins sur ces travaux, qui sont nécessaires et que vous avez de toute façon promis.

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Il me semble que c'est assez clair dans les documents que vous avez avec cette délibération. Le financement est en face des phases de travaux qu'il y aura. Ensuite, quand nous attaquerons les autres phases, il y aura les financements en face. Je n'ai pas de difficultés, de soucis ou d'inquiétude sur ce qui se trouvera en face comme financement.

Vote sur la délibération n° 2025.00774

Adoptée à l'unanimité

2025.00776 - Protocole transactionnel concernant l'extension de l'internat, aménagement de locaux ATT et réalisation de travaux patrimoniaux à l'Ecole Régionale du Premier Degré de DOUAI

Vote sur la délibération n° 2025.00776

Adoptée à l'unanimité

2025.00780 - BETHUNE - Lycée Professionnel Salvador-Allende Désaffectation d'un ancien terrain de sport en vue de sa cession

Vote sur la délibération n° 2025.00780

Adoptée à l'unanimité

2025.00781 - Aménagements pédagogiques dans le cadre de mesures de rentrée scolaire 2025 (travaux et équipements)

Vote sur la délibération n° 2025.00781

Adoptée à l'unanimité

02 – Equiper les EPLE

2025.00053 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement de matériels nécessaires aux missions des agents des lycées

Vote sur la délibération n° 2025.00053

Adoptée à l'unanimité

2025.00661 - Abondement d'une enveloppe pour financer des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées

Vote sur la délibération n° 2025.00661

Adoptée à l'unanimité

2025.00668 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements scientifiques des lycées

Vote sur la délibération n° 2025.00668

Adoptée à l'unanimité

03 – Permettre aux EPLE de fonctionner

2025.00533 - Vérifications périodiques réglementaires dans les lycées et les cités mixtes de la Région Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2025.00533

Adoptée à l'unanimité

2025.00671 - Convention d'hébergement et de restauration

Vote sur la délibération n° 2025.00671

Adoptée à l'unanimité

2025.00792 - Tarifs de restauration et d'hébergement scolaires 2025/2026 des EPLE des Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : 792, l'amendement n° 2, Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Concernant la tarification de la restauration et de l'hébergement scolaire dans les établissements de nos lycées des Hauts-de-France, je vous propose un amendement pour instaurer une tarification sociale, pour permettre aux établissements volontaires de tester l'instauration d'une tarification solidaire afin de permettre aux familles moyennes et modestes d'accéder au service public de la restauration scolaire.

C'est un service public essentiel, vecteur d'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Nous sommes à la deuxième année de l'augmentation des tarifs et des difficultés sociales qui vont avec, et nous souhaitons pouvoir donner un peu de lest et de possibilité d'adaptation de ces tarifs à nos établissements.

La tarification sociale existe dans d'autres régions, l'Ile-de-France par exemple, la Bretagne, la Nouvelle Aquitaine, six régions au total, et même l'AURA. Nous avons nous-mêmes deux tarifs pour les repas des commensaux en fonction des revenus, mais pas pour nos lycéennes et nos lycéens. L'Etat favorise cette tarification solidaire par le dispositif « Cantine à 1 € » depuis 2019 pour les écoles primaires, élémentaires, mais aussi les collèges. De plus en plus de mairies appliquent cette tarification et le font pour les écoliers, et les outils sont déjà mis en place pour faciliter cela. Cela a été également identifié comme une opportunité par le CESER lors de la table ronde sur la pauvreté. C'est une mesure qui a fait ses preuves et qu'il est possible de renforcer.

Selon une étude récente et très intéressante du Haut Conseil à la famille, le niveau de fréquentation baisse depuis dix ans dans les lycées publics à cause du niveau social. Il y a de fortes disparités de fréquentation de la cantine scolaire d'un territoire à un autre en fonction notamment des niveaux de revenus. En zone rurale, on n'a pas trop le choix, il faut manger à la cantine car on ne peut pas rentrer chez soi...

M. LE PRESIDENT : Bientôt deux minutes.

M. HUTIN : Je vais prendre l'explication de vote, si vous le voulez bien.

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas d'explication de vote, c'est un amendement. Allez-y, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Je veux vous dire effectivement qu'il y avait... En gros, je vais vous résumer les choses.

Plus on a de difficulté sociale, moins on mange à la cantine. Or, cela devrait être l'inverse, puisque la restauration scolaire permet l'inclusion sociale et d'avoir un repas de qualité. C'est un outil d'inclusion sociale, de santé et d'éducation alimentaire. Nous proposons donc de permettre de tester cette tarification solidaire pour éventuellement la généraliser.

Je vous invite donc à voter cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2025.00792

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Marie-Christine DURIEZ, Thomas HUTIN, Samia SADOUNE.

Allez-y, Madame.

MME DURIEZ : Monsieur le Président, depuis la loi du 13 août 2004, la région a la compétence pleine et entière en matière de restauration et d'hébergement. Dans ce cadre, la collectivité régionale doit définir les tarifs de restauration et d'hébergement, ainsi que les conditions et modalités devant être appliquées à l'ensemble des usagers de ses services.

Afin de garantir l'égalité des familles et des usagers devant le service public, la région Hauts-de-France s'est engagée dans une démarche d'harmonisation progressive des tarifs. Or, lorsqu'on y regarde de plus près, il semble que certains écarts soient encore présents dans des établissements, notamment dans le nord de la France et dans le Pas-de-Calais.

A Denain, par exemple, les prestations élèves-repas du lycée général et professionnel Alfred-Kastler s'élèvent à 4,05 euros, alors que celles du lycée Jules-Mousseron et du lycée professionnel André-Jurénil ne représentent que 3,90 euros, pour un même prix du repas à la demi-pension de 3,24 euros. Pourtant, nous savons que ce sont ces mêmes prestations élèves-repas qui servent de base au calcul pour le prix facturé aux familles, ainsi que pour calculer les aides dont l'établissement peut bénéficier. Cette différence contribue donc à creuser les inégalités entre les EPLE de notre territoire déjà implantés dans ces zones difficiles.

Mon interrogation est la suivante, Monsieur le Président : qu'est-ce qui justifie que tous les lycées de notre région ne puissent pas bénéficier de la même tarification ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Vous appelez cela une harmonisation et une réévaluation des tarifs cibles, mais c'est surtout très concrètement une augmentation pour tous de la restauration scolaire dans nos lycées.

Contrairement à ce que vient de dire ma collègue, à part quelques rares exceptions, les cibles sont déjà atteintes pour la rentrée scolaire. Vous proposez d'augmenter les tarifs pour les passer à 3,24 euros en forfait et à 4,05 euros en prestation. Pour l'internat, on passerait à 11 euros. Il y a donc une augmentation de 5 à 10 % de ces tarifs en deux ans. Ce sont des tarifs qui sont plutôt hauts par rapport aux autres régions, notamment par rapport aux tarifs des collégiens de nos départements.

Vous avez donc refusé cette tarification solidaire, qui aurait pu permettre aux publics défavorisés, et moyens, de plus en plus, d'accéder à cette cantine.

Vous me direz qu'il y a des fonds sociaux, c'est ce que vous nous aviez répondu l'année dernière, lors de l'augmentation des tarifs, mais les fonds sociaux de la région ont été réduits de 70 %, il ne reste plus que 150 000 euros, et ils profitent en général plutôt aux lycées privés.

Vous me direz que c'est pour améliorer le bilan de la loi EGalim de l'approvisionnement local. D'abord, cette augmentation n'est pas nécessaire, car le coût d'achat de denrées pour parvenir à une assiette EGalim est estimé à 2,30 euros. Certains établissements de la région y arrivent, et tant mieux. Mais, au niveau de la moyenne, nous ne sommes pas à hauteur de la loi et des engagements régionaux. Pour l'année scolaire 2022-2023, les résultats n'étaient pas là. Les produits EGalim représentent 7 % du total des denrées, par rapport à l'objectif de 50 % de 2021. C'est pire pour les produits bio, qui représentent en moyenne 3 % des achats, alors que l'objectif était à 20 %. En plus, on nous a déjà annoncé dans le BP 2025 que ces chiffres allaient baisser. Vous aviez fixé un objectif dans le mandat précédent de 70 % de produits locaux dans les cantines et de 20 % de bio. Nous en sommes très loin. C'est un raté dans notre soutien à la filière agricole, notamment bio, qui en aurait bien besoin. Les aides « Je mange local », qui étaient considérées par les bénéficiaires comme du saupoudrage, ont aussi été réduites de 33 %.

Finalement, quel est le but de cette nouvelle augmentation ? Quand on voit que vous supprimez le fonds d'aide spécifique au service restauration et hébergement, le but est de permettre de récupérer cet argent par une augmentation sur les familles. Ces 5 % permettront d'en récupérer une partie pour la région. Vous prenez donc aux familles moyennes et modestes ce que vous n'avez pas voulu prendre aux publics les plus aisés.

Nous voterons une nouvelle fois contre ces augmentations contraires à l'accès à une restauration saine, de qualité et d'inclusion sociale, un outil de lutte contre le harcèlement et l'obésité, deux vœux que vous aviez pourtant votés à la suite de nos propositions.

M. LE PRESIDENT : Samia SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer une profonde inquiétude et notre opposition face à cette nouvelle augmentation des tarifs des cantines scolaires et de l'hébergement dans les lycées.

Rappelons d'abord que ces tarifs ont déjà augmenté l'an dernier. Voilà que, une fois encore, on demande aux familles de mettre la main à la poche sous prétexte qu'il faut mettre à niveau la tarification des cinq départements de notre belle région. Je partage ce besoin d'harmoniser, mais revoyons l'égalité par la baisse des tarifs et non par la hausse. Jusqu'où ira-t-on ? Jusqu'à rendre les internats inaccessibles ? Jusqu'à transformer la cantine en luxe ?

Je veux simplement rappeler ici une chose : les cantines ne sont pas un service annexe, c'est un droit fondamental pour les élèves. Pour grand nombre d'entre eux, c'est souvent le seul repas équilibré de la journée, et c'est un pilier de l'égalité des chances. *Idem* pour l'internat. Dans une région marquée par les distances, par la facture territoriale, par les difficultés de mobilité, l'internat est souvent la seule solution pour suivre une formation de qualité, et on voudrait aujourd'hui le rendre encore plus cher, donc moins accessible.

C'est une décision injuste et c'est aussi une décision dangereuse. Injuste parce qu'elle pèse encore une fois sur les familles les plus modestes, alors que l'inflation alimentaire continue de frapper, que le prix de l'énergie reste élevé et que les budgets des foyers sont sous tension. Dangereuse parce qu'elle risque de décourager des jeunes à poursuivre certaines filières, notamment professionnelles ou agricoles, qui nécessitent souvent un hébergement.

Pendant ce temps, nous faisons des choix budgétaires discutables : on maintient le financement de l'uniforme dans certains lycées, mais on augmente le prix du repas pour les enfants. Il y a là une incohérence criante entre les discours et les actes. Nous devrions être en train de construire une tarification sociale plus juste, plus progressive, voire la gratuité pour les plus précaires, pas de revenir sur les acquis. Notre responsabilité est de protéger les familles, pas de les exposer davantage. C'est de soutenir la réussite des jeunes, pas de créer des barrières invisibles.

Alors, oui, nous voterons contre cette hausse, et nous appelons un moratoire sur toute nouvelle augmentation des tarifs de cantine et d'hébergement, car l'accès à une éducation de qualité et de bonnes conditions de vie n'est pas négociable. Si vouloir cela est être démagogique, alors, oui, je veux bien être qualifiée de démagogique.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Monsieur le Président, mes chers collègues, à mon avis, on ne rencontre pas les mêmes personnes qui se restaurent dans nos lycées. Après beaucoup de visites et beaucoup de rencontres avec les lycéens, ils ne me parlent pas et n'utilisent pas les mêmes mots que vous.

Avant de démarrer, permettez-moi d'abord de remercier et de féliciter l'ensemble des équipes de restauration, qui font un travail remarquable. En tout, 16 millions de repas sont servis par an, ce qui montre l'intérêt et la nécessité de continuer à faire ce que nous faisons : restaurer nos lycéens en milieu de journée, pour la plupart, pour pouvoir bien apprendre et être bien dans les lycées.

Nous avons fait le choix d'augmenter de 0,10 euro sur un repas qui coûte 12 euros. Deux tiers du repas est pris en charge par la région. Cela, les lycéens en sont bien conscients, et leurs familles aussi. Si vous arrivez à sortir à l'extérieur avec 4,05 euros et à faire un repas équilibré avec entrée, plat, fromage, dessert, produit laitier, pain et boisson, servi sur un plateau dans un endroit agréable, dites-le-moi. Ceux que je rencontre sont conscients de ce que nous faisons pour eux, et nous continuerons à le faire.

Néanmoins, nous avons fait le choix d'afficher un tarif unique. Pourquoi ? D'abord, pour limiter le traitement administratif pour les familles et pour les établissements. Si nous avons des grilles en fonction des revenus, cela voudrait dire qu'il faudrait traiter un dossier par élève, et je vous rappelle que nous en avons 200 000 sur la région.

Il n'y a pas un élève qui ne peut pas se restaurer. Vous savez qu'il y a les aides de l'Etat et que, quand les aides sont épuisées dans les lycées, la région vient en appui. Je veux donc seulement vous dire que 1 211 lycéens ont profité des aides de la région.

Je vous propose de rejeter cet amendement, mais c'est déjà fait, c'était tout à l'heure. Voilà pour répondre à vos questions.

Vote sur la délibération n° 2025.00792

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Quand je disais tout à l'heure... Vous avez dit vous-même le terme de démagogie. L'ensemble des opérations sur les uniformes, c'est 170 000 euros. La restauration, c'est des millions et des millions d'euros. C'est sans commune mesure. Aller penser que des jeunes seraient affamés et ne pourraient pas se nourrir parce que nous en avons mis d'autres en uniforme, honnêtement, cela ne relève même pas de la démagogie tant je ne saurais qualifier cette expression.

Pour le reste, il y a aussi un sujet, et à l'avenir, on ne nous y reprendra pas : chaque année, ce sera l'inflation. Pendant des années, nous ne l'avons pas fait. Ce n'est pas une erreur, c'est une faute de ne pas le faire. Comme pour les transports, comme pour le reste, comme pour tous les tarifs publics, quand les charges augmentent, nous devons jouer l'opération d'aligner les prix sur l'inflation. Finalement, on ne le fait pas et, bien évidemment, l'opposition ne dit rien. En revanche, quand on fait l'inflation ou que l'on rattrape l'inflation, on s'en prend « plein la figure ». A bon entendeur. Moi, quand je prends sur une joue, je ne tends pas l'autre.

2025.00814 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Vote sur la délibération n° 2025.00814

Adoptée à l'unanimité

02 Education

01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2025.00635 - Actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité en direction des jeunes des Hauts-de-France - Année scolaire 2025-2026

M. LE PRESIDENT : 635, Samia SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, il est crucial aujourd'hui de prévenir le sexisme et d'éduquer les jeunes à la sexualité dans notre région, parce que les chiffres sont têtus et que, derrière ces chiffres, il y a des visages, des vies, des silences. Un tiers des jeunes filles disent avoir subi une forme de harcèlement sexiste ou sexuel dans le cadre scolaire ou extrascolaire. Un garçon sur deux dit ne pas savoir distinguer clairement le consentement d'un refus. Dans nos lycées, nos CFA, nos centres de formation, les stéréotypes de genre, parfois insidieux, façonnent encore trop souvent les trajectoires d'avenir.

Notre responsabilité collective ici, au sein de cette assemblée, et Monsieur BEAUCHAMPS sera d'accord avec moi, est de faire plus et de faire mieux. L'éducation à la sexualité n'est pas un (*inaudible*), ce n'est pas un sujet secondaire, c'est une politique publique à part entière qui doit s'inscrire dans la durée avec des moyens, une ambition et une volonté politique claire.

Je salue les initiatives déjà soutenues par la région, les interventions d'associations agréées, les actions menées dans certains lycées volontaires, la sensibilisation à l'égalité filles-garçons dans les formations, mais je pense que cela reste trop parcellaire, trop inégal, et encore trop dépendant de la bonne volonté des établissements ou des équipes pédagogiques. En la matière, il nous faudrait une politique régionale plus structurée, plus offensive, plus systématique. Aussi, nous vous proposons de travailler conjointement à trois priorités.

La première est un partenariat renforcé avec les associations spécialisées qui interviennent sur le terrain. Ce sont elles qui savent parler aux jeunes, qui décryptent les nouveaux codes et qui ouvrent des espaces de parole bienveillants et constructifs.

Le deuxième est l'intégration obligatoire d'un module « égalité, sexualité, consentement » dans toutes les formations relevant de la compétence régionale : lycées professionnels, CFA, formations sanitaires et sociales. Pas comme une option mais comme un droit fondamental à l'information, à la prévention, au respect de soi et des autres.

La troisième est une campagne régionale de sensibilisation qui pourrait être co-construite avec les jeunes eux-mêmes sur les réseaux sociaux, dans les lieux de vie, pour casser les clichés et déjouer les discours sexistes et rendre plus visibles d'autres modèles. Car ce combat est un combat culturel. Il s'agit d'émancipation, de justice et tout simplement de dignité.

Aussi, je vous invite, chers collègues, à faire de la lutte contre le sexisme et de l'éducation à la sexualité un pilier de notre action régionale, parce que les jeunes des Hauts-de-France méritent mieux que le silence, ils méritent la connaissance, le respect et l'égalité.

Bien entendu, nous voterons pour ce projet de délibération.

Vote sur la délibération n° 2025.00635

Adoptée à l'unanimité

2025.00637 - Appels à candidatures pour la constitution du « Jury Jeunes » de l'édition 2025 de l'Arras Film Festival

Vote sur la délibération n° 2025.00637

Adoptée à l'unanimité

2025.00725 - Aide aux lycéens en interruption scolaire pour raisons de santé pour l'année scolaire 2025/2026

Vote sur la délibération n° 2025.00725

Adoptée à l'unanimité

2025.00727 - Les Après-midi du Zapping en Région Hauts de France 2025/2026

Vote sur la délibération n° 2025.00727

Adoptée à l'unanimité

2025.00796 - Poursuite de l'expérimentation de la tenue unique dans les lycées des Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : 796, Monsieur HUTIN, Madame SADOUNE.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, vous en avez déjà un peu parlé, je ne vais pas faire de démagogie mais vous donner des chiffres. Nous allons donc parler de la poursuite de l'expérimentation de la tenue unique dans deux établissements de la région, comme l'Etat l'a proposé et comme vous l'avez soutenu, qui, après évaluation, devrait généraliser cette mesure en 2026.

(Monsieur BERTRAND s'absente à 15 heures 48. Monsieur LECA reprend la présidence de séance)

Nous avons deux établissements volontaires dans la région, le lycée... Monsieur BERTRAND a changé de coupe.

(rires)

M. LECA, Président : Oui, il a perdu des cheveux. Rassurez-vous, je vais essayer de suivre. On s'y fait.

M. HUTIN : C'est perturbant. J'ai relevé la tête... Je suis en train de perdre du temps.

M. LECA, Président : Merci, Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Je reprends.

M. LECA, Président : Le temps tourne. Je suis encore plus sévère que Monsieur BERTRAND.

M. HUTIN : Je n'en doute pas. Ne me perturbez pas.

Pour lutter contre le harcèlement, selon le témoignage d'un élève de l'un de ces lycées, « l'uniforme ne changera rien, c'est aux gens de changer de mentalité ». Je pense que cette phrase, qui était dans un article du *Figaro Etudiant* – oui, cela m'arrive de lire *Le Figaro Etudiant* – de juillet 2024, dit tout. Comme l'avait dit mon collègue Yannick BROHARD lors de ce lancement, ce n'est certainement pas l'uniforme qui permettra de lutter contre les inégalités sociales et le manque de moyens que la République investit pour ses enfants.

Malgré les interrogations que nous aurions pu avoir par rapport au gouvernement sur la poursuite ou non de l'expérimentation de la tenue unique vu les difficultés du budget de l'Etat, nous repartons donc pour une deuxième année d'expérimentation dans les Hauts-de-France. La région sud, elle, a en revanche arrêté, arguant à juste titre que la généralisation sera de toute façon impossible, car cela demanderait 40 millions d'euros par an. C'est le cas dans les Hauts-de-France. Heureusement, nous n'en sommes pas encore là.

Effectivement, cette année, cela représente 200 000 euros en paiement pour deux établissements, 800 tenues à 180 euros, surtout pour le haut, puisqu'il n'y a pas le bas des tenues, que nous allons donner aux lycéennes et aux lycéens. C'est plus que nous donnons à ces lycéennes et lycéens pour la carte Génération. On priorise quand même nos financements. Globalement, c'est 50 % de plus cette année, et c'est le seul budget qui augmente dans les lycées : l'uniforme. Comme notre budget régional est en baisse, surtout pour les lycées, c'est de l'argent en moins pour les projets en soutien aux projets éducatifs, qui serait bien mieux utilisé que pour ces expériences d'un autre temps qui ne mèneront à rien. Je ne vais pas faire de démagogie, ce n'est effectivement pas grand-chose, mais c'est toujours cela.

Nous voterons donc une nouvelle fois contre cette expérimentation pseudo-nostalgique inutile de la police du vêtement.

M. LECA, Président : Merci.

Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, cette année encore, je le dis d'emblée, sans détour, nous voterons une nouvelle fois contre ce projet de délibération.

Si cette mesure peut sembler à première vue anodine ou consensuelle, elle pose en réalité plusieurs problèmes de fond, et elle trahit surtout une hiérarchie des priorités qui, dans le contexte actuel, nous semble profondément déconnectée des urgences réelles. L'an dernier déjà, nous avons exprimé nos réserves, non pas par posture idéologique, mais simplement par souci d'efficacité, de justice et de cohérence budgétaire.

Qu'a montré cette expérimentation ? Peu d'éléments concrets : aucune évaluation sérieuse des effets réels sur le climat scolaire, pas d'étude indépendante et, surtout, un coût non négligeable pour des résultats somme toute très discutables. Pendant ce temps, que vivent nos lycées ? Des retards de rénovation thermique, des cantines sous tension, des élèves en grande précarité, pour qui l'uniforme n'est pas une solution mais un leurre.

Faut-il vraiment rappeler que la région a fait le choix de baisser certains budgets cette année ? Pourtant, nous voilà à nouveau saisis d'une proposition « budgivore », symbolique mais vaine, car l'uniforme ne réglera ni les inégalités sociales, ni le harcèlement scolaire, ni le manque de personnel dans les établissements, ni l'épuisement des équipes éducatives. Ce qu'il faut, ce sont non pas des effets d'annonce ou des outils de communication venus d'un Etat qui se désengage sur le fond de l'éducation. Ce qu'il faut, ce sont des moyens concrets pour améliorer les conditions d'apprentissage, renforcer la mixité sociale et, surtout, accompagner chaque jeune avec ses singularités dans son parcours d'émancipation.

Imposer un uniforme pour prétendument gommer les différences, c'est oublier que ce sont les inégalités d'accès à la culture, à la santé, à la mobilité, à l'orientation ou à l'alimentation qu'il faut combattre, pas les vêtements. Nous demandons donc l'abandon simple de cette expérimentation.

M. LECA, Président : Monsieur RIGAUD.

M. RIGAUD : Monsieur le Président, mes chers collègues, je veux d'abord rappeler que c'est une expérimentation, nous allons donc attendre que l'expérimentation soit finie avec les résultats. Peut-être, les premiers résultats : vous dites qu'il n'y a pas de résultat, mais, dans ces deux établissements, il y a eu + 20 % d'effectifs. Je ne sais pas pourquoi. On parle de démographie, + 20 % d'effectifs. Est-ce qu'il y a une dynamique due à la tenue unique ? En tout cas, ces 20 % sont constatés.

Je veux le dire aussi, l'Etat s'est bien engagé à cofinancer sur les deux ans, nous avons donc fait le choix d'avoir une fabrication locale pour les tenues.

Si vous le voulez bien, nous continuons cette expérimentation et nous ferons le point à la fin de cette action.

M. LECA, Président : Monsieur HUTIN, pour l'explication de vote.

M. HUTIN : J'avais pris le temps.

M. LECA, Président : C'est parfait. Vous voyez, c'est mon côté novice.

Oui, Monsieur FASQUELLE ?

M. FASQUELLE : Je veux simplement partager un témoignage. J'ai la chance d'avoir un lycée hôtelier dans ma commune, et les jeunes de ce lycée hôtelier portent l'uniforme. Ils sont fiers de le porter, cela renforce le sentiment d'appartenance au lycée. Vous pouvez les interroger, je peux vous dire qu'ils n'auraient aucune envie que nous fassions le contraire.

M. LECA, Président : Merci pour ce témoignage.

M. GUINIOT : Nous votons pour, c'est une très vieille proposition du Rassemblement National.

M. LECA, Président : Merci, Monsieur.

Vote sur la délibération n° 2025.00796

Adoptée à la majorité

02 – Accompagner l'orientation et l'information

2025.00628 - Affectation complémentaire - Organisation de la cérémonie de remise des prix régionale de l'édition 2025 du concours « Je filme le métier qui me plaît » par Proch'Orientation et soutien à l'association Euro France Association

M. LECA, Président : La 628.

MME KERRICH-BERNARD : J'ai un vote différencié, Monsieur le Président. Abstention pour Madame DHALLUIN, et le reste du groupe est pour.

Vote sur la délibération n° 2025.00628

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Enseignement supérieur

01 – Soutien aux projets d'établissements d'enseignement supérieur

2025.00647 - CPER 2021-2027 - Extension neuve de la Faculté des Sciences Appliquées à Béthune pour la création de la Plateforme Tech 3E - Délibération modificative - Prolongation de délai

Vote sur la délibération n° 2025.00647

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Vie étudiante

2025.00503 - Dispositif d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Associations étudiantes

Vote sur la délibération n° 2025.00503

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Aides aux étudiants

2025.00639 - Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) dispositif AMBITION - Répartition pour l'année universitaire 2025-2026

Vote sur la délibération n° 2025.00639

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Recherche

02 – Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2025.00921 - Allocations de recherche - Financement de thèses dans le cadre de l'Appel à projets 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00921

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00999 - Délibération modificative - Cadre d'intervention du programme InSPIR - Appui aux acteurs de la Recherche des Hauts-de-France pour des Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional 2025 - Transitions et maîtrise des risques

Vote sur la délibération n° 2025.00999

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 Aménagement du territoire

02 – ACTes – Projets structurants

2025.00147 - Appel à projets « fonds de soutien aux projets structurants » pour l'année 2025 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

Vote sur la délibération n° 2025.00147

Adoptée à l'unanimité

2025.00683 - Fonds de soutien aux projets structurants : Projets d'investissement 2023

Vote sur la délibération n° 2025.00683

Adoptée à l'unanimité

2025.00686 - Fonds de soutien aux projets structurants : Projets d'investissement 2024

Vote sur la délibération n° 2025.00686

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – ACTes – Redynamisations centralités

2025.00589 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Vote sur la délibération n° 2025.00589

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00590 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs - Délibération d'affectation

Vote sur la délibération n° 2025.00590

Adoptée à l'unanimité

2025.00591 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Cœur de ville et financement au titre du NPNRU

Vote sur la délibération n° 2025.00591

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Soutien aux communes

2025.00417 - Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France en 2025

M. LECA, Président : 417, prise de parole de Monsieur Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Sur la vidéoprotection, ce sera très court.

Ce que je constate en tout cas, c'est que le budget dédié à cet équipement est en baisse de 750 000 euros, donc - 25 %. Il faut déjà payer les engagements des années précédentes. Je voudrais tout simplement avoir un bilan qui pourrait nous éclairer sur la réalité de ce dispositif, en tout cas pour 2025, au moins pour avoir des chiffres clairs sur ce point.

M. LECA, Président : Ma collègue est malheureusement excusée.

En annexe 2 de la délibération, vous avez un récapitulatif pour l'année 2024.

La baisse budgétaire est tout simplement liée à l'effort qui a été demandé à l'ensemble de l'exécutif régional, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes tous astreints à essayer de proposer une trajectoire budgétaire qui correspond à cet impératif.

Il y avait également une explication de vote. J'estime que vous avez fait les deux ?

M. HUTIN : Oui.

M. LECA, Président : Parfait. Dans ce cas, je vous propose de voter.

Vote sur la délibération n° 2025.00417

Adoptée à la majorité

2025.00680 - Fonds d'intervention « Maintien du dernier commerce de proximité dans une commune » : Projets d'investissement

Vote sur la délibération n° 2025.00680

Adoptée à l'unanimité

2025.00681 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes » : Projets d'investissement

M. LECA, Président : La 681, il y a une prise de parole de Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Cette délibération, que nous soutenons naturellement, vote à nouveau 300 000 euros d'accompagnement et d'aide aux communes sinistrées par les inondations et les tempêtes.

Nous rappelons que la situation climatique dans le nord de notre grande région est très préoccupante. Sur 65 ans, jamais les mois de janvier, février et mars n'avaient été aussi secs, et les départements du Nord et du Pas-de-Calais viennent d'être placés – le Nord d'abord, puis le Pas-de-Calais – en alerte sécheresse. Au moindre orage, nous l'avons vécu notamment dans le Ternois, il y a l'eau qui dévale à peu près partout, et nous allons de nouveau être soumis à des inondations comme nous l'avons vu dans le sud de la France. Merci, donc, de continuer à accompagner les communes.

Malheureusement, il y a fort à penser que ces montants ne feront qu'augmenter. *Quid* de la capacité de la région à accompagner toujours dans ces proportions qui sont indispensables pour les communes ? Et *quid* de la délibération que nous avons votée lors de la dernière Commission permanente sur CLIMAAX, ce dispositif qui doit nous accompagner sur les effets des dérèglements climatiques en région ? Un dispositif qui était très intéressant, financé par l'Union européenne et qui permet de faire de la prospective sur ce que va être notre grande région dans les années à venir en termes d'effets du dérèglement climatique.

Merci.

M. LECA, Président : Merci, Monsieur COUSIN.

Je veux simplement dire que nous serons toujours au rendez-vous et que nous montons en puissance. Cela s'inscrit également dans les efforts qui sont ceux de la feuille de route REV3, c'est donc une vision globale.

Concernant CLIMAAX, qui est effectivement en partie financé par des fonds européens, nous sommes bien impliqués. Au fur et à mesure du temps, vous aurez des comptes rendus du travail qui sera réalisé, notamment en commission.

Vote sur la délibération n° 2025.00681

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

08 – Aménagement numérique des territoires

2025.00571 - 100 % fibre : Financement contractuel du syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62

Vote sur la délibération n° 2025.00571

Adoptée à l'unanimité

2025.00592 - Animation 2025/2026 pour le développement d'un numérique territorial et l'organisation du parlement du numérique des territoires 2025 pour les élus des collectivités de la région

Vote sur la délibération n° 2025.00592

Adoptée à l'unanimité

09 – Prospective et stratégies territoriales

2025.00574 - Programme d'actions 2025 de l'Association Mission Bassin Minier sise à Oignies

Vote sur la délibération n° 2025.00574

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 Rénovation urbaine

2025.00065 - Renouvellement des dispositifs de mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030 : Projets d'Initiative Citoyenne et Soutien aux Programmations des Contrats de Ville

Vote sur la délibération n° 2025.00065

Adoptée à l'unanimité

2025.00540 - Nos Quartiers d'Eté - Présentation des 126 projets NQE 2025 et communication sur le dispositif

M. LECA, Président : Pour la 540, une modification est intégrée à l'annexe. Page 47, il y a tout simplement une petite erreur sur le nom du maire. C'est une toute petite modification formelle.

Vote sur la délibération n° 2025.00540

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00542 - Mise en œuvre des opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et modification du plan de financement d'une opération NPNRU (NPRU-000164 Réhabilitation complète du bâtiment POLLET sur le site Blanchemaille à Roubaix)

M. LECA, Président : Pour la 542, il y a un petit *erratum*. Je ne sais pas si j'ai besoin de le dire ? (*Non*) Vous voyez comme je suis discipliné !

Vote sur la délibération n° 2025.00542

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 Logement

2025.00623 - Affectations complémentaires et désaffectations des crédits du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (SMO)

M. LECA, Président : La 623, il y a une prise de parole de Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Tout à fait. Je vais être bref.

Nous rappelons notre inquiétude concernant la fin des aides à la rénovation énergétique et demandons des bilans concernant le programme régional pour l'efficacité énergétique et le programme de service d'accompagnement pour la rénovation énergétique. Ces évaluations sont indispensables pour évaluer le futur soutien aux différentes structures.

Par ailleurs, le fait d'avoir confié l'aide à la rénovation aux collectivités territoriales crée un véritable déséquilibre régional, puisque certaines collectivités continuent d'accompagner ces programmes et d'autres, non, en raison de difficultés financières et budgétaires. On crée ainsi une inégalité territoriale dans la grande région sur cette question de la rénovation énergétique, qui est pourtant essentielle et qui répond à la fois à des besoins de lutte contre le réchauffement climatique et de pouvoir d'achat et de pouvoir de vivre des habitants des Hauts-de-France.

Merci.

(Monsieur BERTRAND revient en séance à 16 heures. Il reprend la présidence de séance)

M. LE PRESIDENT : Arnaud DECAGNY.

M. DECAGNY : Merci, Monsieur le Président.

Simplement, nous arrivons à la fin de la programmation SARE, il reste encore un comité de pilotage qui se réunira dans les prochaines semaines pour faire le bilan. Evidemment, comme cela a été dit à la dernière Commission permanente, nous ferons une évaluation de ce dispositif qui s'arrête.

En plus, je veux vous redire, mais votre voisin pas très loin est bien au courant de ce que nous faisons, la région des Hauts-de-France a remis 10 millions d'euros dans la régie du SPEE, avec du fonctionnement, pour que nous ayons un vrai outil régional identifié pour accompagner les ménages, notamment les ménages les plus pauvres dans notre territoire, dans lequel nous venons aussi financer, nous faisons des emprunts, etc. Nous aurons l'occasion d'évoquer le sujet de la régie du SPEE et l'ensemble de ses actions.

Nous notons vos demandes. Merci à vous.

Vote sur la délibération n° 2025.00623

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Politique REV3

01 – Energies et transitions énergétiques

2025.00076 - Création d'un instrument financier dédié aux Energies Nouvelles et Renouvelables (ENR), augmentation du capital de la SEM ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE et modification de ses statuts en conséquence

M. LE PRESIDENT : 76, Michel GUINIOT.

M. GUINIOT : Monsieur le Président, j'ai juste une question sur cette affaire de panneaux photovoltaïques : d'où viennent-ils ?

M. LE PRESIDENT : C'est une question ?

M. GUINIOT : C'est une question. Ce n'est pas grave si personne n'a la réponse, je suppose qu'ils viennent de Chine.

M. LE PRESIDENT : Il n'y a pas de mystère sur l'origine des panneaux photovoltaïques, ils sont produits en Chine. Ils ont « flingué » toute l'économie mondiale en matière de panneaux photovoltaïques. Il y a encore une autre entreprise en Allemagne. Pour le reste, nous sommes en train de regarder pour les questions d'assemblage ce que nous saurions faire. En revanche, je suis aussi en train de regarder pour le recyclage dans la région.

Sur les panneaux photovoltaïques, il n'y a pas mille questions à se poser. C'était la seule question ?

M. GUINIOT : C'était la question, Monsieur le Président. Nous nous abstenons.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Vote sur la délibération n° 2025.00076

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00630 - Prise de participation complémentaire de la SEM Energies Hauts-de-France au capital de la SAS C4 Solaire

Vote sur la délibération n° 2025.00630

Adoptée à la majorité

2025.00825 - Cotisation pour l'année 2025 à l'association France Hydrogène (ex. Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustible -AFHYPA-)

M. LE PRESIDENT : 825, Monsieur EYMERY.

M. GUINIOT : Il vient de s'absenter.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Vote sur la délibération n° 2025.00825

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Economie circulaire

2025.00599 - FRATRI - Financement de 10 bénéficiaires - nouveaux modèles économiques et de consommation relatifs à la démarche rev3

Vote sur la délibération n° 2025.00599

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00646 - SEM SORELI : modification de la prolongation de l'opération

Vote sur la délibération n° 2025.00646

Adoptée à l'unanimité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de Rev3

2025.00813 - Projet européen GEAR UP ! : deuxième session d'attribution des subventions

Vote sur la délibération n° 2025.00813

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00885 - FRATRI - Financement de 3 projets Stratégies régionales et territoriales relatifs à la démarche REV3

M. LE PRESIDENT : 885, Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

C'est juste pour signaler un vote divisionnaire sur l'opération 3 concernant la diminution des crédits alloués à ATMO. Effectivement, il y a une baisse de 50 % de la subvention allouée à ATMO. Nous vous avons écrit le 7 février dernier, Monsieur le Président, avec Margaux ROUCHET pour vous alerter sur les conséquences d'une telle baisse.

Notre région connaît régulièrement des épisodes de pollution aux particules fines, épisodes marqués par des restrictions de circulation qui impactent la vie quotidienne de nos habitants comme la vie économique, et qui vont se multiplier les prochaines années. La question de la mesure de la qualité de l'air par une autorité indépendante et de manière équivalente sur l'ensemble du territoire est donc un enjeu majeur, auquel se consacre l'association ATMO Hauts-de-France, dans le contexte économique et budgétaire que l'on connaît. Malheureusement, nous avons été avertis par son président d'une prévision de baisse de la subvention allouée par la région, qui risque d'amputer sévèrement les capacités d'action de l'association. Cette baisse de plus de 50 % est aujourd'hui confirmée.

Je précise quand même que l'association a engagé un projet FEDER qui, lui, ne peut être déficitaire. Cette baisse contraindrait l'association à ne conserver pour son fonctionnement qu'une fraction de cette subvention, trop faible pour lui permettre de continuer à mener le reste de ses activités régulières en région.

C'est évidemment un mauvais signal envoyé aux autres partenaires financiers d'ATMO, industriels comme collectivités. Cela irait également à rebours de la nécessité d'un travail d'ampleur sur la qualité de l'air contre les pollutions, qu'elles émanent de l'activité économique, des transports ou du secteur résidentiel, à un moment où la réglementation européenne va évoluer et accroître la responsabilité des pouvoirs publics. Enfin, ce serait prendre le risque de porter atteinte à la fois à un acteur de santé publique en même temps qu'à l'attractivité de notre région, dans un contexte de décarbonation.

Oui, il faut faire des efforts sur le budget régional, mais cette baisse aurait pu être moindre et mieux répartie sur l'ensemble de notre budget. Nous ne votons pas contre l'allocation d'une subvention, mais nous nous abstenons en raison de cette baisse.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Vote sur la délibération n° 2025.00885

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 Europe, fonds structurels

01 – Actions européennes

2025.00946 - Contribution 2025 pour la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et sa Commission géographique Mer du Nord

Vote sur la délibération n° 2025.00946

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00971 - Aide au fonctionnement annuel de 6 structures locales d'information sur l'Europe

Vote sur la délibération n° 2025.00971

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 7 :
Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

01 Culture

01 – Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2025.00682 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants) - Spectacle vivant

M. LE PRESIDENT : 682.

M. GUINIOT : Ce sera un vote divisionnaire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : C'est parti.

M. GUINIOT : Nous sommes pour tout, sauf l'opération 5, contre, et des abstentions pour les opérations 10 et 11.

Vote sur la délibération n° 2025.00682

Adoptée à la majorité

2025.00684 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants) - Arts visuels, CSTI

Vote sur la délibération n° 2025.00684

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00685 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants) - Cinéma, musiques

Vote sur la délibération n° 2025.00685

Adoptée à l'unanimité

2025.00687 - Subvention complémentaire au Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants)

M. LE PRESIDENT : 687.

M. GUINIOT : Divisionnaire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Nous vous écoutons.

M. GUINIOT : Merci. Contre l'opération 5, et abstentions pour les opérations 1, 6 et 22.

M. LE PRESIDENT : C'est noté.

Vote sur la délibération n° 2025.00687

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2025.00688 - Association Pictanovo : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, subvention complémentaire au programme d'actions 2025 et soutien à l'investissement

Vote sur la délibération n° 2025.00688

Adoptée à l'unanimité

2025.00689 - Association Plan-Séquence : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2027 et programme d'Action annuel 2025 (axe 1 - opérateurs structurants)

Vote sur la délibération n° 2025.00689

Adoptée à l'unanimité

2025.00691 - Soutien au développement et à la structuration (axe 1 - Vitalité artistique) - Spectacle vivant, Musiques

Vote sur la délibération n° 2025.00691

Adoptée à l'unanimité

2025.00692 - Contrat de filière musiques actuelles en Hauts-de-France : Convention d'application financière 2025 (axe 1 - aides ciblées - secteur artistique professionnel)

Vote sur la délibération n° 2025.00692

Adoptée à l'unanimité

2025.00693 - Festival d'Avignon 2025 : déploiement de la dynamique de partenariat avec le Festival et organisation de l'édition 2025 des Rencontres du Spectacle vivant

Vote sur la délibération n° 2025.00693

Adoptée à la majorité

02 – Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2025.00164 - Appel à manifestation d'intérêt 2025 pour les micro-folies mobiles (axe 2 - habitants et leurs espaces de vie)

Vote sur la délibération n° 2025.00164

Adoptée à l'unanimité

2025.00694 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants) - Spectacle vivant

M. LE PRESIDENT : 694.

M. GUINIOT : Divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : Nous vous écoutons.

M. GUINIOT : Contre l'opération 12, abstention pour l'opération 14.

Vote sur la délibération n° 2025.00694

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2025.00696 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants) - Arts visuels, CSTI

Vote sur la délibération n° 2025.00696

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00697 - Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants) - Musiques, Cinéma

M. LE PRESIDENT : 697.

M. GUINIOT : Divisionnaire. Abstentions pour les opérations 1 et 13.

Vote sur la délibération n° 2025.00697

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00699 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Subvention complémentaire au Programme d'action annuel 2025 et projets de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants)

Vote sur la délibération n° 2025.00699

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00700 - Compléments de contributions statutaires 2025 (axe 2 - opérateurs structurants)

M. LE PRESIDENT : 700.

M. GUINIOT : Divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : Nous vous écoutons.

M. GUINIOT : Opération 8, contre.

Vote sur la délibération n° 2025.00700

Adoptée à la majorité

2025.00702 - Association La Manivelle : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (axe 2 - opérateurs structurants)

M. LE PRESIDENT : 702, Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Au sujet de la convention pluriannuelle d'objectifs de La Manivelle Théâtre, située à Wasquehal dans le Nord, toutes les structures culturelles souffrent, mais certaines plus que d'autres. Je voulais donc attirer l'attention, votre attention, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et les collègues du Conseil régional, sur cette structure, et je vous invite à prendre attache, si ce n'est pas encore fait, auprès des autres structures culturelles dans leur territoire, afin de vous assurer précisément de la situation.

Nous sommes là dans une structure incroyable, une espèce de compagnie qui produit, qui invente, qui crée, qui produit des spectacles, les diffuse dans son lieu La Manivelle Théâtre, mais aussi un peu partout en France. C'est aussi une compagnie qui accueille, qui diffuse d'autres spectacles. C'est enfin une compagnie qui enseigne, qui forme en loisirs et, pourquoi pas, aussi en confirmation.

Je ferai l'explication de vote en même temps.

C'est un acteur incontournable du théâtre jeune public. C'est le siège du Collectif jeune public dans les Hauts-de-France, qui rassemble plus d'une centaine de structures, de compagnies, de collectifs adhérents sur la question du jeune public. C'est plus d'une centaine de représentations par an, plus de 14 000 spectateurs, 1 000 heures d'ateliers, 2 500 personnes rencontrées, et elle accueille des gens, des spectateurs, les enfants et leurs parents, qui viennent aussi bien des petits prolétaires de la ville de Roubaix que des grands bourgeois de la ville de Marcq-en-Barœul, puisque Wasquehal se situe entre ces deux communes.

Sa structure a eu du mal à ressortir du Covid et elle subit une stagnation de ses subventions depuis très longtemps, pour certains cofinanceurs plus de dix ans, pour la région Hauts-de-France au moins cinq ans, alors que, je vous le rappelle, l'inflation, aussi bien matérielle qu'au niveau des salaires, est passée par là. Ils ont fait les efforts qu'il fallait. Ils étaient encore 10 équivalents temps plein en 2021, ils ne sont plus que 7 équivalents temps plein. Le directeur est passé à mi-temps, évidemment un mi-temps en termes de salaire, pas en termes de travail. Il frôle les 50 % de recettes propres, avec des tarifs d'entrée pourtant tout à fait raisonnables, qui se situent entre 6 euros et 10 euros.

Je pense que, de votre point de vue, c'est une structure méritante, qui produit du théâtre, qui a un public, des spectacles joués à guichets fermés. Méritante parce qu'ils font les efforts financiers, le respect des charges de structure, etc. Pour autant, de mon point de vue, le soutien du Conseil régional pour répondre aux besoins qui sont les leurs n'est pas au niveau.

Je vous épargne les partenariats avec le Québec, la Suisse, la Belgique. Je vous épargne les partenariats intrarégionaux avec Saint-Omer, avec prochainement Amiens, la communauté de Picardie, et un certain nombre de choses.

Vous l'avez compris, pour 2025, c'est fichu. Je prends acte. Toutefois, pour 2026, dans cette Commission permanente, il ne peut être question que notre Conseil régional n'améliore pas son soutien à l'égard de cette structure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur TIRMARCHE, nous avons eu l'occasion en commission 7 d'évoquer la situation de La Manivelle. C'est une structure bien connue de la région, sur laquelle il y a un accompagnement dans la durée pour aboutir à cette convention pluriannuelle d'objectif, une convention pluriannuelle d'objectifs qui s'appuie sur les conditions d'un label sur lequel nous avons eu une discussion avec l'Etat, avec un certain nombre de durées qui dépendent de l'intervention de l'Etat.

Pour ce qui est de la région, il se trouve que La Manivelle est accompagnée dans le cadre des compagnies avec lieu et opérateurs structurants. La Manivelle est dans la fourchette haute des accompagnements de la région, c'est d'ailleurs la deuxième participation de la région parmi toutes les compagnies avec lieu sur la métropole européenne lilloise. Naturellement, nous sommes donc très engagés aux côtés de La Manivelle, qui, vous l'avez dit, a une action sur l'espace régional. Je connais aussi bien La Manivelle parce qu'elle intervient avec La Barcarolle et avec le conservatoire à rayonnement départemental de Saint-Omer.

Nous nous rejoignons sur le travail qui a été mené pour redresser une situation financière qui a été délicate, avec l'engagement de toute l'équipe, mais aussi le soutien de la région.

Vote sur la délibération n° 2025.00702

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00703 - Association La Faïencerie : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et programme d'action annuel 2025 (dont la programmation des Moulins de Chambly)

Vote sur la délibération n° 2025.00703

Adoptée à l'unanimité

2025.00704 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Spectacle vivant

Vote sur la délibération n° 2025.00704

Adoptée à l'unanimité

2025.00705 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Arts visuels, Patrimoine, CSTI

M. LE PRESIDENT : 705.

M. GUINIOT : Contre l'opération 1, abstention sur l'opération 15.

Vote sur la délibération n° 2025.00705

Adoptée à la majorité

2025.00706 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Musiques actuelles

Vote sur la délibération n° 2025.00706

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00707 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Musiques de répertoire

Vote sur la délibération n° 2025.00707

Adoptée à l'unanimité

2025.00708 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Livre et Lecture, Cinéma

Vote sur la délibération n° 2025.00708

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00709 - Soutien aux résidences longues de territoire (axe 2 - développement culturel)

M. LE PRESIDENT : 709.

M. GUINIOT : Contre l'opération 8, abstentions sur les opérations 1 et 2. Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2025.00709

Adoptée à la majorité

2025.00711 - Soutien aux projets culturels de territoire (axe 2 - développement culturel) - Musiques

Vote sur la délibération n° 2025.00711

Adoptée à l'unanimité

2025.00712 - Soutien aux projets de structures culturelles (axe 2 - éducation artistique et culturelle)

Vote sur la délibération n° 2025.00712

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00713 - Soutien aux projets de fonctionnement et d'Investissements (axe 2 - aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie)

Vote sur la délibération n° 2025.00713

Adoptée à l'unanimité

2025.00715 - Mise en œuvre du dispositif PEPS - Parcours d'Education de Pratique et de Sensibilisation à la culture pour l'année scolaire 2025-2026

Vote sur la délibération n° 2025.00715

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00716 - Appel à projets PEPS - Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la culture pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028

Vote sur la délibération n° 2025.00716

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00717 - Subventions au titre de l'appel à projets Jardins en Scène en 2025

M. LE PRESIDENT : 717.

M. GUINIOT : Divisionnaire. Abstention sur l'opération 1.

Vote sur la délibération n° 2025.00717

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Axe 3 : Actions culturelles

2025.00530 - Délibération modificative au titre de la restauration du patrimoine protégé et non protégé

Vote sur la délibération n° 2025.00530

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00720 - Délibération modificative au titre de la culture - Modification de délai avec maintien de subvention

Vote sur la délibération n° 2025.00720

Adoptée à l'unanimité

2025.01016 - Travaux patrimoniaux au Centre Historique Minier de Lewarde, site classé au titre des Monuments Historiques - Phase 2

M. LE PRESIDENT : 1016.

MME KERRICH-BERNARD : Je précise un déport, Monsieur le Président, en tant que membre du conseil d'administration.

M. COUSIN : Moi aussi.

Vote sur la délibération n° 2025.01016

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Inventaire

2025.00718 - Inventaire général du patrimoine : Conventionnement avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées et Convention de partenariat 2024-2026 avec la Commune de Calais (axe 2 - Inventaire)

Vote sur la délibération n° 2025.00718

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00719 - Inventaire général du patrimoine : Numérisation de lots photographiques argentiques

Vote sur la délibération n° 2025.00719

Adoptée à l'unanimité

02 Sports

01 – Rayonnement du sport

2025.00541 - Soutien aux manifestations sportives - 52 opérations - 47 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00541

Adoptée à l'unanimité

2025.00547 - Modification du dispositif de soutien aux manifestations sportives et dispositifs spécifiques « tournois internationaux jeunes » et manifestations à label « running »

Vote sur la délibération n° 2025.00547

Adoptée à l'unanimité

2025.00625 - Modification de la grille technique de subventions 2024/2025 - 2025 (natation artistique/classement national)

Vote sur la délibération n° 2025.00625

Adoptée à l'unanimité

2025.00629 - Subventions au titre du niveau d'évolution de trois clubs de haut niveau des Hauts-de-France en natation course, pour la saison 2025 (3 associations - 3 opérations)

Vote sur la délibération n° 2025.00629

Adoptée à l'unanimité

2025.00650 - Aides aux Tournois internationaux de football jeunes (1 bénéficiaire et 1 opération)

Vote sur la délibération n° 2025.00650

Adoptée à l'unanimité

2025.00747 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (11 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2025.00747

Adoptée à l'unanimité

02 – Formation et emploi sportif

2025.00508 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux pour la saison 2024/2025 (10 bénéficiaires, 14 opérations)

Vote sur la délibération n° 2025.00508

Adoptée à l'unanimité

2025.00513 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2025 (18 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2025.00513

Adoptée à l'unanimité

04 – Fonctionnement de structures sportives

2025.00422 - Association de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve-d'Ascq : subvention au fonctionnement 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00422

Adoptée à l'unanimité

05 – Programme et équipement des structures sportives régionales

2025.00516 - Soutien à l'acquisition de minibus 9 places neufs ou d'occasion - 14 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00516

Adoptée à l'unanimité

06 – Equipements sportifs de proximité

2025.00475 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs : 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00475

Adoptée à l'unanimité

03 Jeunesse

01 4T et Illettrisme

2025.00804 - Programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 : 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00804

Adoptée à l'unanimité

05 – Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2025.00833 - Comités Locaux d'Aide aux Projets de jeunes (CLAP) - attribution de subvention 2025 au bénéfice de 16 structures

Vote sur la délibération n° 2025.00833

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 Relations internationales

03 – Mobilité internationale

2025.00035 - Programme Génération + mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes, des lycées, des CFA et écoles du sanitaire et social, 2024-2025

M. LE PRESIDENT : 35.

M. GUINIOT : Divisionnaire. Abstentions sur le 20 et le 32.

Vote sur la délibération n° 2025.00035

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00579 - Convention entre l'Office franco-québécois pour la jeunesse et la Région Hauts-de-France afin de renforcer la mobilité internationale des jeunes entrepreneurs 2025-2027

Vote sur la délibération n° 2025.00579

Adoptée à l'unanimité

2025.00739 - Mobilité internationale des jeunes : Convention de partenariat avec l'association des maisons d'hôtes de Marrakech dans le cadre du développement de stages des lycéens en hôtellerie-restauration et hébergement

Vote sur la délibération n° 2025.00739

Adoptée à l'unanimité

06 Tourisme

01 – Destination touristique

2025.00751 - Contrat de destination touristique Lens-Liévin-Hénin-Carvin : Soutien à 1 opération

M. LE PRESIDENT : 751, Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Chers collègues, sur cette délibération et sur l'ensemble des délibérations qui concernent des contrats de destination touristique, nous faisons une proposition que vous prendrez ou que vous laisserez.

Dans ce contexte budgétaire très serré, nous trouvons qu'il est de plus en plus compliqué de mettre dans un même panier une association qui propose des visites touristiques dans le cadre d'un territoire sans discriminer du tout un créateur d'habitat insolite, qui permet à des gens qui paieront le prix de cet habitat insolite de venir dormir dans un lieu qui est certes chouette, mais qui est payant et que tout le monde ne peut pas se permettre.

Dans ce cadre, nous aimerions qu'une réflexion soit faite sur l'argent public utilisé dans ce contexte serré, encore une fois, pour que l'on différencie un peu les situations, en faisant des contrats qui mettent des contraintes à ces privés. Dans le rural, par exemple, on peut tout à fait imaginer que, lorsque la région intervient pour rénover une salle dans des communes qui n'ont pas de salle d'accueil, on dise que cinq fois par an, on puisse accueillir des scolaires, des associatifs liés à la région ou tout autre chose. C'est parfois compliqué, mais pourquoi pas.

S'il n'y a pas de contraintes, je suis pour qu'on arrête d'aider des privés dont les projets ne nécessitent pas l'aide de la région.

M. LE PRESIDENT : Daniel FASQUELLE.

M. FASQUELLE : Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà eu ce débat dans une précédente Commission permanente, il relève d'une mauvaise appréciation de votre part, doublement. Je vous le dis vraiment très gentiment. C'est discuté avec l'ensemble des acteurs, et souvent à l'unanimité, sur les questions touristiques dans les territoires.

Sur la forme et sur le *process*, nous négocions des contrats de destination avec chacun des territoires. Ces contrats de destination sont signés entre la région et les acteurs de ces territoires, toutes sensibilités et tendances politiques confondues. Ensuite, les sujets qui vous remontent ou les dossiers qui vous remontent ont été validés et entrent dans le cadre de ces contrats de destination. Auparavant, nous avions des contrats de rayonnement touristique, ce sont maintenant des contrats de destination, qui sont beaucoup plus précis. Bien évidemment, il faut passer par le fil de ces contrats de destination pour que le dossier arrive ici en discussion.

Les dossiers ont donc été validés en amont dans les territoires. J'ai d'ailleurs ajouté et créé des comités d'engagement avec les élus locaux qui n'existaient pas auparavant. Dans ce cadre, je ne me vois pas très bien cet après-midi contredire la volonté des élus locaux et des acteurs touristiques qui ont décidé ensemble de signer ces contrats de destination et de nous faire remonter ces dossiers. C'était ma première remarque.

La deuxième remarque est que je pense que cela relève aussi d'une mauvaise compréhension de l'économie touristique. Quand on crée de l'habitat insolite, quand on renforce l'offre de restauration, on renforce l'attractivité d'un territoire, on provoque des nuitées et, derrière, des emplois, de l'activité économique, et on lutte contre la désertification en milieu rural, par exemple, on conserve et on ramène de la vie économique là où elle risquait de disparaître.

On ne peut donc pas tenir un discours sur la fracture territoriale et se plaindre que l'on manque d'activité économique sur des parties entières du territoire de la région, puis ne pas soutenir l'activité économique quand on peut le faire. L'économie touristique repose sur des nuitées, sur des séjours, et cela suppose que nous aidions les acteurs aussi bien privés que publics.

Vote sur la délibération n° 2025.00751

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00793 - Contrat de destination touristique Les Portes de la Champagne : Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2025.00793

Adoptée à l'unanimité

2025.00800 - Contrat de destination touristique Avesnois Thiérache : Soutien à 2 opérations

Vote sur la délibération n° 2025.00800

Adoptée à l'unanimité

2025.00806 - Contrat de destination touristique Arras Pays d'Artois : Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2025.00806

Adoptée à l'unanimité

2025.00808 - Contrat de destination touristique Grand Boulonnais : Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2025.00808

Adoptée à l'unanimité

2025.00840 - Contrat de destination touristique Baie de Somme Picardie Maritime : Soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2025.00840

Adoptée à l'unanimité

02 – Priorités régionales d'intervention touristique

2025.00283 - Priorités régionales d'intervention touristique : Soutien à 4 opérations

Vote sur la délibération n° 2025.00283

Adoptée à l'unanimité

03 - Marketing

2025.00491 - Soutien aux actions touristiques 2025 de l'Association des espaces fortifiés des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2025.00491

Adoptée à l'unanimité

04 - Attractivité

2025.00809 - Appel à innover pour le tourisme en Hauts-de-France : soutien à 1 opération

Vote sur la délibération n° 2025.00809

Adoptée à l'unanimité

2025.00811 - SEM Ville Renouvelée : soutien à la plateforme régionale Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) portée par la Plaine Images pour l'année 2025 (affectation complémentaire)

Vote sur la délibération n° 2025.00811

Adoptée à l'unanimité

2025.00841 - Fonds Tourisme de Savoir-Faire - Audits préalables

Vote sur la délibération n° 2025.00841

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00842 - Développement du tourisme brassicole et valorisation de la culture brassicole en Hauts-de-France : Soutien au programme d'activité du Syndicat Brasseurs des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2025.00842

Adoptée à l'unanimité

07 Devoir de mémoire

2025.00743 - Soutien à la création et à la rénovation de monuments commémoratifs - 4 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00743

Adoptée à l'unanimité

2025.00748 - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Région Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la réfection des espaces paysagers du Mémorial « Notre-Dame-de-Lorette » communément appelé l'Anneau de la mémoire

M. LE PRESIDENT : 748, Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Cette délibération concerne un des très hauts lieux de mémoire qu'est Notre-Dame-de-Lorette et la rénovation des extérieurs de ce lieu de mémoire, qui est très visité, fréquenté, et qui est extrêmement solennel, pour toutes celles et ceux ici qui connaissent, et je n'en doute pas.

Quid de l'Anneau de mémoire en tant que tel ? Quand on circule notamment sur les plaques intérieures, etc., le bâtiment et le lieu vieillissent assez mal. Y a-t-il une réfection prévue ? Quand ? Comment ? C'est étonnant d'ailleurs qu'il ait si mal vieilli en si peu de temps. Les extérieurs, très bien, mais le monument en tant que tel, y a-t-il une réflexion à ce propos ?

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci.

Vous connaissez l'attachement de la région aux lieux de mémoire, nous sommes d'ailleurs l'une des très rares régions en France à avoir une élue déléguée, et vous connaissez tout l'engagement de Mady DORCHIES. Je vous propose donc que nous puissions échanger sur vos constats, parce que c'est évidemment aussi en respect à ce que signifie ce lieu de mémoire pour l'histoire de notre région que nous sommes très attachés à sa bonne conservation.

M. LE PRESIDENT : Mady DORCHIES ? Non. Très bien.

Vote sur la délibération n° 2025.00748

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.00749 - Affectation de crédits pour la mise en œuvre du dispositif régional MONU de soutien à la rénovation et à la création des monuments aux morts des Hauts-de-France

Vote sur la délibération n° 2025.00749

Adoptée à l'unanimité

**Commission n° 8 :
Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)**

02 Santé

01 - Santé

2025.00660 - Soutien au projet d'acquisition d'équipements médicaux pour la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Plaine à Liévin et la SISA Médicalprech de Le Portel

Vote sur la délibération n° 2025.00660

Adoptée à l'unanimité

03 – Santé prévention

2025.00756 - Agir contre les maladies cardiovasculaires dans les Hauts-de-France : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2027 - Association de Cardiologie Nord-Pas-de-Calais - affectation 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00756

Adoptée à l'unanimité

2025.00769 - Adoption de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2028 Association Hauts-de-France Addictions et du programme d'actions 2025-2026 - Affectation 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00769

Adoptée à l'unanimité

2025.00775 - Adoption de la CPO 2025-2027 de l'association Les Clowns de l'Espoir et affectation 2025 du programme d'actions

Vote sur la délibération n° 2025.00775

Adoptée à l'unanimité

04 – Santé, appui et observation de la politique santé

2025.00645 - Programme d'activités 2025 de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S)

Vote sur la délibération n° 2025.00645

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Formations sanitaires et sociales

2025.00494 - Financement de la formation « accompagnant éducatif et social » (AES) à destination des demandeurs d'emploi en formation continue et, à titre expérimental, des jeunes en formation initiale pour les rentrées de septembre à décembre 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00494

Adoptée à l'unanimité

2025.00613 - Règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales et affectation pour l'année scolaire et universitaire 2025/2026

Vote sur la délibération n° 2025.00613

Adoptée à l'unanimité

2025.00750 - Convention pour solde entre la Région Hauts-de-France et le lycée Valentine-Labbé de La Madeleine au titre du financement de l'aide à la restauration pour l'année universitaire 2021-2022

Vote sur la délibération n° 2025.00750

Adoptée à l'unanimité

03 Action sociale

01 - Solidarités

2025.00757 - Association Vacances Ouvertes : Soutien au programme d'actions 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00757

Adoptée à l'unanimité

02 - Handicap

2025.00251 - Dossiers de demande de financement dans le cadre du dispositif de soutien aux dynamiques associatives dans le champ du handicap « Hand'Innov » : 7 dossiers

Vote sur la délibération n° 2025.00251

Adoptée à l'unanimité

03 - Illettrisme

2025.00638 - Association Mots et Merveilles : programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026

Vote sur la délibération n° 2025.00638

Adoptée à l'unanimité

2025.00839 - Encourager les projets visant à animer les territoires et lutter contre l'illettrisme - 1 bénéficiaire

Vote sur la délibération n° 2025.00839

Adoptée à l'unanimité

06 – Violences faites aux Femmes

2025.00622 - Association Solidarité Femmes Accueil (SOLFA) : programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelles d'Objectifs 2023-2026

Vote sur la délibération n° 2025.00622

Adoptée à l'unanimité

05 Vie associative

01 – Accompagner la structuration du monde associatif

2025.00558 - Programmes d'actions 2025 dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2023-2026 - Tête de Réseau - 2 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00558

Adoptée à l'unanimité

2025.00559 - Formation des bénévoles 2025 - 4 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00559

Adoptée à l'unanimité

02 – Agir pour l'emploi

2025.00787 - Création d'Emplois Associatifs Pérennes - délibération modificative (1 bénéficiaire)

Vote sur la délibération n° 2025.00787

Adoptée à l'unanimité

03 – Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2025.00061 - Hauts-de-France en fête (32 opérations - 32 bénéficiaires)

Vote sur la délibération n° 2025.00061

Adoptée à l'unanimité

2025.00582 - Observatoire Régional de la Vie Associative Hauts-de-France (ORVA HDF) : programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026

Vote sur la délibération n° 2025.00582

Adoptée à l'unanimité

2025.00641 - Encourager les projets visant à animer les territoires, à valoriser l'engagement, à lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les économies d'énergie : 3 bénéficiaires

Vote sur la délibération n° 2025.00641

Adoptée à l'unanimité

**Commission n° 10 :
Agriculture et agroalimentaire**

01 Agriculture

01 - Elevage

2025.00615 - PLAN CHEVAL : Dispositif Contrat d'élevage pour le maintien de la biodiversité pour l'année 2024 (primes chevaux de trait nés ou élevés en 2024)

Vote sur la délibération n° 2025.00615

Adoptée à l'unanimité

2025.00724 - PLAN CHEVAL : Plan de sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et Trait du Nord 2023-2026 - Programme d'actions 2025 du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et du Syndicat Hippique du Boulonnais

Vote sur la délibération n° 2025.00724

Adoptée à l'unanimité

02 – Plan BIO

2025.00306 - Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement - Programme d'actions 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00306

Adoptée à l'unanimité

03 – Agro environnement

2025.00606 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme de recherche et d'expérimentation 2025 de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts-de-France (FREDON)

Vote sur la délibération n° 2025.00606

Adoptée à l'unanimité

04 – Filières valeur ajoutée

2025.00674 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local

M. LE PRESIDENT : Retrait de la 674.

Délibération n° 2025.00674

Retirée de l'ordre du jour

05 - Communication

2025.00765 - Financement des manifestations à caractère agricole

Vote sur la délibération n° 2025.00765

Adoptée à l'unanimité

06 – Diversification agricole et non agricole

2025.00627 - Développement du don agricole dans les Hauts-de-France au travers du relais SOLAAL - Programme d'actions 2025

Vote sur la délibération n° 2025.00627

Adoptée à l'unanimité

2025.00632 - Dispositif Pass'Agri filières : 49 dossiers

Vote sur la délibération n° 2025.00632

Adoptée à l'unanimité

08 – Installation transmission maintien des exploitations

2025.00610 - Accueil, accompagnement et suivi des nouveaux installés : Soutien à des projets d'installations agricoles

Vote sur la délibération n° 2025.00610

Adoptée à l'unanimité

09 - FEADER

2025.00538 - FEADER - PDR 2014-2022 : Ajustement des cofinancements des programmes de développement rural

Vote sur la délibération n° 2025.00538

Adoptée à l'unanimité

2025.00923 - FEADER - Cofinancement PSN

Vote sur la délibération n° 2025.00923

Adoptée à l'unanimité

03 Pêche

01 - FEAMP

2025.00648 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 5 dossiers

Vote sur la délibération n° 2025.00648

Adoptée à l'unanimité

02 – Filière Halieutique

2025.00742 - Organisation en Région Hauts-de-France de la 15ème édition des Assises de la Pêche et des Produits de la Mer à Boulogne-sur-Mer

Vote sur la délibération n° 2025.00742

Adoptée à la majorité

2025.00754 - Maintien du dispositif Fonds National de Cautionnement des Achats de la mer (FNCA) en Hauts-de-France et adoption de la convention-cadre 2025-2027

Vote sur la délibération n° 2025.00754

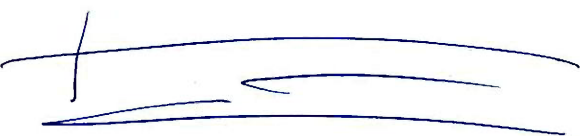

Adoptée à l'unanimité

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

M. LE PRESIDENT : L'ordre du jour étant maintenant épuisé, la séance est levée.

(la séance est levée à 16 heures 23)

Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 26 juin 2025
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Faustine MALIAR Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 4

Développement économique :

2025.00603 – *Plateformes territoriales Proch'emploi : financement 2025.*

ERRATUM : En page 4 de l'annexe 1, opération 2, au niveau du BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF, dans la colonne « DEPENSES SUBVENTIONNABLES », il convient de lire :

- Pour la ligne « Salaires et charges des collaborateurs Plateforme », « 141 298,49€ » à la place de 141 748,49€ »
- Pour la ligne « TOTAL », « 141 498,49€ » à la place de « 141 948,49€ »

Commission n° 6

Rénovation urbaine :

2025.00540 – *Nos Quartiers d'Été - Présentation des 126 projets NQE 2025 et communication sur le dispositif*

ERRATUM : En page 47 de l'annexe de la délibération, il convient de lire, pour le nom du maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS à la place de Monsieur Bernard HAESBROECK.

2025.00542 – *Mise en oeuvre des opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et modification du plan de financement d'une opération NPNRU (NPRU-000164 Réhabilitation complète du bâtiment POLLET sur le site Blanchemaille à Roubaix).*

ERRATUM : En page 7 de la délibération n°2025.00542, il convient de supprimer :

PHASAGE

Ajouter 1 an après la date de fin d'opération

En CP de novembre, commencer le phasage en N+1

Répartition :

sur 2 ans : 60/40 si l'opération a bien démarré ; sinon 50/50

sur 3 ans : 30/50/20

sur 4 ans : 25/35/20/20

Commission n° 7

Culture :

2025.00703 - Association La Faïencerie : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et programme d'action annuel 2025 (dont la programmation des Moulins de Chambly) - (axe 2 - opérateurs structurants).

ERRATUM : En page 1 de la délibération n°2025.00703, au niveau du cadre financier, à la colonne « Imputation indicative », il convient de lire « 65748 » à la place de « 657358 ».

Imputation indicative	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
933/311/657358/31100201	352 000,00 €		2025	176 000,00 €
			2026	176 000,00 €

Commission n° 8

Vie associative :

2025.00558 – Programmes d'actions 2025 dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2023-2026 - Tête de Réseau - 2 bénéficiaires.

ERRATUM : Dans le tableau financier, concernant l'opération n° 2 « Union régionale des foyers et associations d'animation rurale des Hauts-de-France, concernant le montant subventionnable, il convient de lire 23 520 € au lieu de 29 550 €.

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

Commission 1 :

**« Ressources, fusion, administration générale, finances,
personnel, affaires juridiques »**

03 - Administration générale

2025.00624 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X	X		

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour la désignation suivante :

- EPCC La Barcarolle : Marie-Noëlle DELAIRE

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

2025.00897 - AMIENS, 4-6 rue Debray - LILLE, 42 rue de Thionville - AMIENS, 39 rue Lamarck - Déclassement du Domaine Public

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00903 - Arques – Bâtiment de la Base Nautique - Cession à l'Euro symbolique au profit de la Ville d'Arques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

04 - Finances

2025.00894 - Refus et acceptation des remises gracieuses suite à la commission de recouvrement du 13 mars 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X	X		

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

05 - Personnel

2025.00499 - Attribution d'une subvention à l'association "Lames de Joie" suite à l'organisation d'un challenge de marche connectée "En forme à la Région !" en juin 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

2025.01014 - Protection sociale complémentaire : appel à concurrence sur le risque santé et prévoyance

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X			X

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

**Commission n° 2 :
Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)**

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2025.00136 - Aide à la réalisation de documents de gestion durable : Renouvellement du dispositif et rapport d'information des aides attribuées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

2025.00360 - Association Chemins ruraux des Hauts de France : convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 et programme d'actions 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

2025.00773 - Aides 2025 aux actions forestières

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

03 - Ecocitoyenneté

2025.00272 - Union Régionale des CPIE et les 6 CPIE Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 et programmes d'actions 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

04 - Eau

2025.00519 - Travaux liés à la lutte contre les ruissellements et à la gestion de l'eau.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

Commission n° 3 :
Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 - Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2025.00652 - Redevances domaniales perçues par la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France (GAAM HDF) au titre de la mise à disposition, auprès des exploitants ferroviaires, du matériel roulant et des ateliers de maintenance pour la période d'Avri

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X							X			X	

Voix pour : 44

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

2025.00949 - Migration vers la 4G des équipements de communication Bord-Sol pour les Services Embarqués et le Télédiagnostic des 27 Régions TER

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00953 - Marché relatif à la mise à disposition d'une solution logicielle pour l'exploitation des données de comptage automatisé des passagers à bord des rames TER Hauts-de-France - affectation pour l'année 2025 et début 2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			1			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absents (3) : François DECOSTER, Christine ENGRAND, Anthony JOUVENEL.

2025.00958 - Avenant 2 à la convention d'acquisition des 33 REGIO2N ETCS, portant sur la modification de l'échéancier de versement de la subvention d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00967 - Convention avec SNCF Réseau relative au financement de la phase travaux du prolongement et de la remise en état du tiroir G sur le site de Lille Saint-Sauveur

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X							X			X	

Voix pour : 9

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2025.00511 - Mise à jour de la tarification des transports interurbains régionaux

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X								X			X					

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 9 (RNIA)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X								X			X					

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 9 (RNIA)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X				X				

Voix pour : 42

Voix contre : 4

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00850 - Convention de solde du contrat de concession de service public P3B

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X					

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Autres services de mobilités (dont mobilité inclusive, Aide au Transport)

2025.00740 - Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Est de l'Oise.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour la désignation suivante :

- Syndicat Mixte des transports collectifs de l'Oise : Manoëlle MARTIN

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.01019 - Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Saint-Quentinois.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND
- Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités : Christophe COULON
- Communauté de Commune du pays du Vermandois : Maryse FAGOT

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Grandes infrastructures de transport

03 - Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2025.00459 - Canal Seine-Nord Europe : Contrat Territorial de Développement Santerre Haute-Somme

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X							X	X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 3 (Alexandre COUSIN, Thomas HUTIN, Benoît TIRMARCHE)

Abstention : 2

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Société du Canal Seine Nord Europe / Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois : Xavier BERTRAND
- Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France : Sandra DELANNOY, Anne-Sophie FONTAINE, Laurent RIGAUD
- Communauté d'Agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ, Anne PINON
- Communauté de Commune du pays du Vermandois : Maryse FAGOT

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00460 - Canal Seine-Nord Europe : Contrat Territorial de Développement Artois-Cambrésis –

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X							X	X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 3 (Alexandre COUSIN, Thomas HUTIN, Benoît TIRMARCHE)

Abstention : 2

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Société du Canal Seine Nord Europe : Xavier BERTRAND
- Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France : Sandra DELANNOY, Anne-Sophie FONTAINE, Laurent RIGAUD

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Infrastructures de mobilité douce

2025.00586 - Participation au comité d'itinéraire de la Vélomaritime - EuroVelo 4 au titre de l'année 2025 dans le cadre du plan vélo

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00677 - Financement de l'action «Plans de Déplacement Etablissements Scolaires» auprès des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

06 - Autres Infrastructures logistique et de mobilité

2025.00064 - Convention de participation financière de la société TEREOS à la maintenance de la ligne ferroviaire régionale Saint-Quentin - Origny-Sainte-Benoîte

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00602 - Convention de délégation de compétence accordée à la Communauté de communes du Grand Roye et Convention de mise à disposition du SISMO à la Communauté de communes Senlis Sud Oise.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X				X	

Voix pour : 51

Voix contre : 4

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00847 - Modification des statuts du syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme multimodale de niveau européen de Dourges

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV pour les désignations suivantes :

- Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de niveau européen de Dourges :
Christophe COULON
- Communauté de Commune de Pévèle Carembault : Luc FOUTRY
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Samia SADOUNE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Commission n° 4 :

«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»

01 - Formation

01 - Dispositif de formation

2025.00618 - Convention financière 2025 Région Hauts-de-France / Agefiph dans le cadre de l'accord-cadre de partenariat 2022/2028

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00619 - Affectation de crédits relative aux frais de gestion portant sur le marché de gestion des rémunérations et indemnités des stagiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2025.00527 - Changement de désignation de la structure « Mission Locale de l'Artois » en « Mission Locale de l'Arrondissement de Béthune »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			0			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X									X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention :

NPPAV : 9 (RNIA)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Schéma, accord cadre, partenariat

2025.00620 - Dispositif « Soutenir les organisations et les branches pour l'emploi et les compétences » (SOBEC)
- modification du projet Electromob du GIP FICP

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			0			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X									X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 9 (RNIA)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Relation avec les entreprises

00 - Conventions de partenariat

2025.00486 - Avenant à la convention de partenariat relative aux aides aux entreprises, intégrant le soutien aux agriculteurs, entre la Région Hauts-de-France et les EPCI (la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, Valenciennes Métropole et Douaisis Agglo)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour la désignation suivante :

- Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00563 - Convention de partenariat relative à la participation de la Communauté de communes du Val de Somme au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

01 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2025.00626 - Aide Start-up : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Consolidation financière des entreprises

2025.00593 - Appui au développement des compétences des dirigeants : soutien à l'association 60.000 Rebonds

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00649 - Fonds 1er secours et Fonds 1er secours+ : affectation d'une enveloppe complémentaire pour le second semestre 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Développement des grandes entreprise

2025.00111 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SASU CANDIA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

09 - Appui au développement RH des entreprises

2025.00137 - DVRH : appui au développement des ressources humaines de l'entreprise CHOQUENET (02) via l'OPCO 2i

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

13 - Performance Industrielle

2025.00444 - Aide au développement des PME réalisant un saut technologique – Volet 1 : subventions allouées à différents bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2025.00722 - Agro-Transfert Ressources et Territoires à Estrées Mons : modification du financement du programme d'actions 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			0			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X									X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 9 (RNIA)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00745 - Les Places Tertiaires à Lille - financement du programme d'activités 2025 dans le cadre de l'animation des filières

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Maison des entrepreneurs

2025.00378 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat pour les publics spécifiques ou dans les territoires fragiles : Grands Ensemble

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00560 - SIEG Maison des entrepreneurs Hauts-de-France et appel à projets 2026 – 2028

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Actions transversales

2025.00656 - HODEFI - financement 2025 pour la mission d'accompagnement des porteurs de projet et créateurs d'entreprises innovantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			10			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Philippe BEAUCHAMPS)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00721 - Financement 2025 de l'hébergement de la plateforme CEA TECH en région Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - HDF International

2025.00612 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France : Programme Artisanal Régional International pour 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
21			11			3			8			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Sandra DELANNOY, Anne-Sophie FONTAINE, Laurent RIGAUD)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00679 - Euratechnologies : Booster Export 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
21			9			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 4 (Philippe BEAUCHAMPS, Xavier BERTRAND, Daniel LECA, Frédéric MOTTE)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

08 - Plan emploi

2025.00603 - Plateformes territoriales Proch'emploi : financement 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			10			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X							X	X		

Voix pour : 40

Voix contre : 9

Abstention : 5

NPPAV : 1 (Philippe BEAUCHAMPS)

NPPAV : pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA
- Op 12 : Maison des entreprises de Thiérache et de la Serre : Nelly JANIER-DUBRY
- Op 14 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON
- Op 17 : Cœur de Flandre agglo : Jean-Pierre BATAILLE
- Op 18 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ, Anne PINON
- Op 20 : Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées : Pascal DEMARTHE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Artisanat

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2025.00443 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à différents bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00735 - Soutien au projet d'investissement de l'entreprise Bergues Pressing

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00823 - Soutien régional à l'artisanat-commerce : affectation d'une enveloppe complémentaire pour les dispositifs REHA3 et MOBI3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

07 - Centres villes - Centre bourgs

2025.00490 - Soutien aux communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt du dispositif « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » - Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville - 5 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2 : Commune d'Orchies : Ludovic ROHART

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Apprentissage

01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats

2025.00654 - Participation régionale à la mise en place d'événements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Contribuer aux dépenses des Centres de Formation des Apprentis

2025.00673 - Délibération modificative relative à l'attribution de subvention versée au CFA Régional Jean Bosco pour son UFA La Sagesse dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00777 - Délibération modificative relative à l'attribution de subvention versée au CFA Régional Jean Bosco pour son UFA La Providence dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprent

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

06 - Economie sociale et solidaire

02 - Starter ESS

2025.00528 - Aide aux entreprises de l'ESS : 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00529 - Aide au développement par l'innovation (INSO) : subventions allouées à 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 - Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2025.00191 - Création d'un nouveau lycée à CHAUMONT EN VEXIN (volet études)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00766 - Révisions et actualisations de prix dans le cadre des opérations lourdes de restructuration dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00771 - Mise en œuvre d'un Plan de rénovation des sanitaires dans les lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00772 - Enveloppe globale pour la réalisation des travaux de mises aux normes des ateliers pour la filière Equipements Thermiques Energie (ETE) (complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00774 - Réalisation d'opérations lourdes de restructuration (études et travaux - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00776 - Protocole transactionnel concernant l'extension de l'internat, aménagement de locaux ATT et réalisation de travaux patrimoniaux à l'Ecole Régionale du Premier Degré de DOUAI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00780 - BETHUNE – Lycée Professionnel Salvador Allende _Désaffectation d'un ancien terrain de sport en vue de sa cession

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00781 - Aménagements pédagogiques dans le cadre de mesures de rentrée scolaire 2025 (travaux et équipements)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Equiper les EPLE

2025.00053 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement de matériels nécessaires aux missions des agents des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00661 - Abondement d'une enveloppe pour financer des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00668 - Abondement d'une enveloppe pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements scientifiques des lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2025.00533 - Vérifications périodiques réglementaires dans les lycées et les cités mixtes de la Région Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00671 - Convention d'hébergement et de restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00792 - Tarifs de restauration et d'hébergement scolaires 2025/2026 des EPLE des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du groupe PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			0			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X								X			X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 9 (RNIA)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X					X			X	

Voix pour : 37

Voix contre : 9

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00814 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2025.00635 - Actions de prévention contre le sexisme et d'éducation à la sexualité en direction des jeunes des Hauts-de-France - Année scolaire 2025-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00637 - Appels à candidatures pour la constitution du «Jury Jeunes» de l'édition 2025 de l'Arras Film Festival

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00725 - Aide aux lycéens en interruption scolaire pour raisons de santé pour l'année scolaire 2025/2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00727 - Les Après-midi du Zapping en Région Hauts de France 2025/2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00796 - Poursuite de l'expérimentation de la tenue unique dans les lycées des Hauts-de-France.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X							X			X	

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 Accompagner l'orientation et l'information

2025.00628 - Affectation complémentaire - Organisation de la cérémonie de remise des prix régionale de l'édition 2025 du concours Je filme le métier qui me plaît par Proch'Orientation et soutien à l'association Euro France Association

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		X

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 1 (Héloïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Enseignement supérieur

01 - Soutien aux projets des établissements d'enseignement supérieur

2025.00647 - CPER 2021-2027 – Extension neuve de la Faculté des Sciences Appliquées à Béthune pour la création de la Plateforme Tech 3E - Délibération modificative - Prolongation de délai

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Université d'Artois : Sabine FINEZ, Daniel LECA, Véronique TEINTENIER

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Vie étudiante

2025.00503 - Dispositif d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur en Hauts-de-France - Associations étudiantes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 5 : Association du Bureau des étudiants de l'ESJ Lille : Luc FOUTRY
 - Op 6 et 7 : Université polytechnique Hauts de France à Valenciennes : Aurore COLSON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Aides aux étudiants

2025.00639 - Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL) dispositif AMBITION – Répartition pour l'année universitaire 2025-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 3 : INSA HDF à Valenciennes : Aurore COLSON
- Op 10 : Université Technologique de Compiègne : Daniel LECA

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Recherche

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2025.00921 - Allocations de recherche – Financement de thèses dans le cadre de l'Appel à projets 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : CHU de Lille / 14 : Université de Lille : Manoëlle MARTIN
- Op 2 : Centrale Lille Institut à Villeneuve d'Ascq : Samira HERIZI
- Op 11 : Institut Pasteur de Lille / 20 : Université Technologique de Compiègne : Daniel LECA
- Op 13 : Université d'Artois : Sabine FINEZ, Daniel LECA, Véronique TEINTENIER
- Op 18 : Université Polytechnique Hauts-de-France à Valenciennes : Aurore COLSON
- Op 19 : Université de Picardie Jules Verne : Manoëlle MARTIN, Anne PINON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00999 - Délibération modificative - Cadre d'intervention du programme InSPIR - Appui aux acteurs de la Recherche des Hauts-de-France pour des Initiatives Scientifiques Pilotes d'Intérêt Régional 2025 - Transitions et maîtrise des risques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Commission 6

« Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) »

01 - Aménagement du territoire

02 - ACTes - Projets structurants

2025.00147 - Appel à projets « fonds de soutien aux projets structurants » pour l'année 2025 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00683 - Fonds de soutien aux projets structurants : Projets d'investissement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00686 - Fonds de soutien aux projets structurants : Projets d'investissement 2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3: Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - ACTes - Redynamisations centralités

2025.00589 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
22			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Aurore COLSON)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00590 - Accompagnement des villes lauréates des dispositifs régionaux en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs - Délibération d'affectation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00591 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Coeur de ville et financement au titre du NPNRU

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 3: Commune de Compiègne : Daniel LECA

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Soutien aux communes

2025.00417 - Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France en 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X							X		X		

Voix pour : 50

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00680 - Fonds d'intervention « Maintien du dernier commerce de proximité dans une commune » : Projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00681 - Fonds d'intervention « Inondations et tempêtes » : Projets d'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : Commune de Marck : Jean-Michel TACCOEN
- Op 12 : Communauté de Communes Pevele Carambault : Luc FOUTRY

Absente (1) : Christine ENGRAND.

08 - Aménagement numérique des territoires

2025.00571 - 100% fibre : Financement contractuel du syndicat mixte La Fibre Numérique 59/62

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00592 - Animation 2025/2026 pour le développement d'un numérique territorial et l'organisation du parlement du numérique des territoires 2025 pour les élus des collectivités de la région.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

09 - Prospective et stratégies territoriales

2025.00574 - Programme d'actions 2025 de l'Association Mission Bassin Minier sise à Oignies

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
21			11			3			8			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 3 (Aurore COLSON, Marie-Christine DURIEZ, Sabine FINEZ)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Rénovation urbaine

2025.00065 - Renouvellement des dispositifs de mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030 : Projets d'Initiative Citoyenne et Soutien aux Programmations des Contrats de Ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00540 - Nos Quartiers d'Été - Présentation des 126 projets NQE 2025 et communication sur le dispositif

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 5 : Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND
- Op 42 : La Commune de Le Quesnoy : Marie-Sophie LESNE
- Op 63 : EPCC La Condition Publique :Maxime CABAYE, François DECOSTER, Antoine SILLANI
- Op125 : Commune d'Amiens : Brigitte FOURÉ

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00542 - Mise en oeuvre des opérations dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et modification du plan de financement d'une opération NPNRU (NPRU-000164 Réhabilitation complète du bâtiment POLLET sur le site Blanchemaille à Rou

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : Commune de Maubeuge : Arnaud DECAGNY
- Op 3 : Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Logement

2025.00623 - Affectations complémentaires et désaffectations des crédits du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (SMO)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 6 : SPEE :Aurore COLSON, Maryse FAGOT, Anne-Sophie FONTAINE, Thomas HUTIN, Manoëlle MARTIN, Frédéric MOTTE, Patricia POUPART
- Op 9 : Communauté d'Agglomération Amiens Métropole :Brigitte FOURÉ, Anne PINON
- Op 10 : Communauté d'Agglomération Grands Calais Terres & Mers : Jean-Michel TACCOEN
- Op 18 : Métropole Européenne de Lille : Florence BARISEAU, Maxime CABAYE
- Op 19 : Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées : Pascal DEMARTHE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Politique Rev3

01 - Energies et transitions énergétiques

2025.00076 - Création d'un instrument financier dédié aux Energies Nouvelles et Renouvelables (ENR), augmentation du capital de la SEM ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE et modification de ses statuts en conséquence

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00630 - Prise de participation complémentaire de la SEM Energies Hauts-de-France au capital de la SAS C4 Solaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00825 - Cotisation pour l'année 2025 à l'association France Hydrogène (ex. Association Française de l'Hydrogène et des Piles A Combustible -AFHYPAC-)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Economie circulaire

2025.00599 - FRATRI - Financement de 10 bénéficiaires - nouveaux modèles économiques et de consommation relatifs à la démarche rev3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Samia SADOUNE
- Op 12 : Métropole Européenne de Lille : Florence BARISEAU, Maxime CABAYE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00646 - SEM SORELI : modification de la prolongation de l'opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2025.00813 - Projet européen GEAR UP ! : deuxième session d'attribution des subventions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV pour l'opération suivante :

-Op 2 : Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole : Aurore COLSON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00885 - FRATRI- Financement de 3 projets Stratégies régionales et territoriales relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2025.00946 - Contribution 2025 pour la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) et sa Commission géographique Mer du Nord

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00971 - Aide au fonctionnement annuel de 6 structures locales d'information sur l'Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 - Culture

01 - Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel

2025.00682 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X					

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 10 et 11

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X					

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X					

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00684 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants) - Arts visuels, CSTI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X					

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2: Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers : Jean-Michel TACCOEN

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00685 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants) - Cinéma, musiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00687 - Subvention complémentaire au Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 1 - opérateurs structurants)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1, 6 et 22 :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			10			2			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 2 (François DECOSTER, Pascal DEMARTHE)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 9: Association agence régionale du livre et de la lecture des Hauts-de-France : François DECOSTER, Anthony JOUVENEL
- Op 13: Association les nuits secrètes : Luc FOUTRY
- Op 15: Association Institut pour la photographie des Hauts-de-France : Xavier BERTRAND
- Op 17: Association atelier lyrique de Tourcoing : Maxime CABAYE, François DECOSTER
- Op 18: Association Orchestre de Picardie : François DECOSTER, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Anne PINON
- Op 19: Association Fresnoy studio national des arts contemporains : François DECOSTER

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00688 - Association Pictanovo : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, subvention complémentaire au programme d'actions 2025 et soutien à l'investissement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00689 - Association Plan-Séquence : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2024-2027 et programme d'Action annuel 2025 (axe 1 - opérateurs structurants)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00691 - Soutien au développement et à la structuration (axe 1 - Vitalité artistique) – Spectacle vivant, Musiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00692 - Contrat de filière musiques actuelles en Hauts-de-France : Convention d'application financière 2025 (axe 1 - aides ciblées - secteur artistique professionnel)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00693 - Festival d'Avignon 2025 : déploiement de la dynamique de partenariat avec le Festival et organisation de l'édition 2025 des Rencontres du Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie

2025.00164 - Appel à manifestation d'intérêt 2025 pour les micro-folies mobiles (axe 2 - habitants et leurs espaces de vie)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00694 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 12 :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
22			10			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Brigitte FOURÉ, Anne PINON)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 14 :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 4 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ, Anne PINON
- Op 9 : Commune de Laon : Éric DELHAYE
- Op 13 : Commune d'Abbeville : Pascal DEMARTHE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00696 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants) - Arts visuels, CSTI

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 7 : Société d'exploitation Centre National de la Mer Nausicaa : Anthony JOUVENEL, Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00697 - Programme d'Action annuel 2025 de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants) - Musiques, Cinéma

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 13 :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 2: Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00699 - Partenariat culturel triennal 2025-2027 et Subvention complémentaire au Programme d'action annuel 2025 et projets de structures culturelles (axe 2 - opérateurs structurants)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 9: Comédie de Picardie : François DECOSTER, Pascal DEMARTHE, Anne-Sophie FONTAINE, Brigitte FOURÉ, Thomas HUTIN, Anne PINON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00700 - Compléments de contributions statutaires 2025 (axe 2 - opérateurs structurants) -

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00702 - Association La Manivelle : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 (axe 2 - opérateurs structurants)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X								X	X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00703 - Association La Faïencerie : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 et programme d'action annuel 2025 (dont la programmation des Moulins de Chambly) - (axe 2 - opérateurs structurants)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00704 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Spectacle vivant -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00705 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Arts visuels, Patrimoine, CSTI

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 15

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 18: Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00706 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Musiques actuelles -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			10			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00707 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Musiques de répertoire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00708 - Projets de structures culturelles (axe 2 - développement culturel) - Livre et Lecture, Cinéma

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 5 : Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne : Anne-Sophie FONTAINE, Daniel LECA

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00709 - Soutien aux résidences longues de territoire (axe 2 - développement culturel)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 2

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 8

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X					X			X					

Voix pour : 46

Voix contre : 9

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X					

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00711 - Soutien aux projets culturels de territoire (axe 2 – développement culturel) - Musiques -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00712 - Soutien aux projets de structures culturelles (axe 2 - éducation artistique et culturelle) -

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 9: Commune de Saint-Quentin : Xavier BERTRAND

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00713 - Soutien aux projets de fonctionnement et d'Investissements (axe 2 - aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00715 - Mise en œuvre du dispositif PEPS - Parcours d'Éducation de Pratique et de Sensibilisation à la culture pour l'année scolaire 2025-2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2: ACAP - Pôle régional image : Patricia POUPART
- Op 20: Comédie de Picardie : François DECOSTER, Pascal DEMARTHE, Anne-Sophie FONTAINE, Brigitte FOURÉ, Thomas HUTIN, Anne PINON
- Op 49: Association pour le Festival international des séries : Xavier BERTRAND, François DECOSTER,
- Op 97: Orchestre de Picardie : François DECOSTER, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Anne-Sophie FONTAINE
- Op 114: EPCC - Centre historique minier Lewarde : Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, François DECOSTER, Marie-Christine DURIEZ, Luc FOUTRY, Sarah KERRICH-BERNARD, Ludovic ROHART
- Op 115: EPCC - Ecomusée de l'Avesnois : Sandra DELANNOY, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE
- Op 116: Lille métropole musée d'art moderne : Florence BARISEAU
- Op 117: EPCC - Musée du Louvre-Lens : Xavier BERTRAND, Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, François DECOSTER, Sabine FINEZ, Anthony JOUVENEL, Luc FOUTRY, Samia SADOUNE, Antoine SILLANI, Anne-Sophie TASZAREK
- Op 118: EPCC - Opéra de Lille : Sébastien CHENU, François DECOSTER,
- Op 119: Institut de monde Arabe : Maxime CABAYE, François DECOSTER,
- Op 120: EPCC - Le Phenix : Aurore COLSON

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00716 - Appel à projets PEPS - Parcours d'Éducation, de Pratique et de Sensibilisation à la culture pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00717 - Subventions au titre de l'appel à projets Jardins en Scène en 2025

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X				X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op15 : Communauté de communes du Chemin des Dames : Sarah FLAMANT
- Op 20: Commune de Le Quesnoy : Marie-Sophie LESNE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Axe 3 : Actions culturelles

2025.00530 - Délibération modificative au titre de la restauration du patrimoine protégé et non protégé

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1: Commune de Laon : Éric DELHAYE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00720 - Délibération modificative au titre de la culture - Modification de délai avec maintien de subvention

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.01016 - Travaux patrimoniaux au Centre Historique Minier de Lewarde, site classé au titre des Monuments Historiques - Phase 2

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
21			10			2			8			0			4			3		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 7 (Aurore COLSON, Alexandre COUSIN, François DECOSTER, Marie-Christine DURIEZ, Luc FOUTRY, Sarah KERRICH-BERNARD, Ludovic ROHART)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Inventaire

2025.00718 - Inventaire général du patrimoine : Conventionnement avec le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées et Convention de partenariat 2024-2026 avec la Commune de Calais (axe 2 - Inventaire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			10			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00719 - Inventaire général du patrimoine : Numérisation de lots photographiques argentiques

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Sports

01 - Rayonnement du sport

2025.00541 - soutien aux manifestations sportives - 52 opérations - 47 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00547 - Modification du dispositif de soutien aux manifestations sportives et dispositifs spécifiques « tournois internationaux jeunes » et manifestations à label « running »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00625 - Modification de la grille technique de subventions 2024/2025 - 2025 (natation artistique/classement national)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00629 - Subventions au titre du niveau d'évolution de trois clubs de haut niveau des Hauts-de-France en natation course, pour la saison 2025 (3 associations - 3 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00650 - Aides aux Tournois internationaux de football jeunes (1 bénéficiaire et 1 opération)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00747 - Soutien à l'organisation de manifestations à label Running (11 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Formation et emploi sportif

2025.00508 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux pour la saison 2024/2025 (10 bénéficiaires, 14 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00513 - Aides au programme d'actions des ligues et comités régionaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2025 (18 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Fonctionnement de structures sportives

2025.00422 - Association de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq : subvention au fonctionnement 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Programme et équipement des structures sportives régionales

2025.00516 - Soutien à l'acquisition de minibus 9 places neufs ou d'occasion - 14 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

06 - Equipements sportifs de proximité

2025.00475 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs: 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Jeunesse

01 - 4T et Illettrisme

2025.00804 - Programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023 - 2026 : 2 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Tremplin vers l'insertion sociale et professionnelle

2025.00833 - Comités Locaux d'Aide aux Projets de jeunes (CLAP) - attribution de subvention 2025 au bénéfice de 16 structures

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 4 : Mission Locale Emploi Jeunes en Thiérache : Nelly JANIER-DUBRY
- Op 14: Mission Locale Montreuil - Côte d'Opale : Daniel FASQUELLE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Relations internationales

03 - Mobilité internationale

2025.00035 - Programme Génération + mobilité : soutien régional aux , projets de mobilité européenne et internationale des jeunes, des lycées, des CFA et écoles du sanitaire et social, 2024-2025.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 20

M2RI	UDI	MRA	RNIA	NI	PCPE	GRE
22	11	3	9	0	5	4
P C A	P C A	P C A	P C A	P C A	P C A	P C A
X	X	X	X		X	X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 1 (Jean-Pierre BATAILLE)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 32

M2RI	UDI	MRA	RNIA	NI	PCPE	GRE
23	11	3	9	0	5	4
P C A	P C A	P C A	P C A	P C A	P C A	P C A
X	X	X	X		X	X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : OGE C Sacré Cœur de Péronne / 29: Lycée professionnel Jean-Charles Athanase Peltier à Ham / 33: LP Colard Noël à Saint-Quentin : Maryse FAGOT
- Op 3 et 5: LPO Jessé de Forest à Avesnes-sur-Helpe : Aurore COLSON, Arnaud DECAGNY, Marie-Sophie LESNE
- Op 4 et 26: Lycée Hôtelier International de Lille : Laurent RIGAUD
- Op 6: LGT Jean Rostand à Chantilly : Manoëlle MARTIN
- Op 9 et 10: EPLEFPA d'Amiens Le Paraquet à Cottency : Anne PINON, Patricia POUPART
- Op 11 : LPO Vimeu à Friville Escarbotin : Pascal DEMARTHE, Patricia POUPART
- Op 15: LP des Monts de Flandres à Hazebrouck / 17: Fondation Depoorter à Hazebrouck : Jean-Pierre BATAILLE
- Op 16: LPO Léonard de Vinci à Trith-Saint-Léger / 40: LGT de l'Escaut à Valenciennes : Aurore COLSON
- Op 17: Fondation Depoorter à Hazebrouck : François DECOSTER
- Op 19: Association Tourquennoise de Gestion de l'EIC à Tourcoing / 23 : Lycée polyvalent Jean Moulin à Roubaix : Maxime CABAYE
- Op 22: EPLEFPA de la Baie de Somme à Abbeville : Pascal DEMARTHE, Brigitte FOURÉ, Patricia POUPART
- Op 24: LP Maritime à Le Portel : Paulette JUILIEN-PEUVION
- Op 25: LPO Jan Lavezzari à Berck : Daniel FASQUELLE, Anthony JOUVENEL
- Op 27: EPLEFPA de Crézancy / 30: LGT Européen à Villers Cotterets : Christophe COULON
- Op 34: Lycée polyvalent du Val de Lys à Estaires : Frédéric MOTTE, Véronique TEINTENIER
- Op 35: LP Louise de Bettignies à Cambrai : Nathalie DROBINOHA
- Op 37: LP Edouard Branly à Amiens / 42: LPO Jean Racine à Montdidier : Anne PINON
- Op 38: LP Henri Darras à Lievin : Sabine FINEZ, Samia SADOUNE
- Op 41: LGT Robert de Luzarches à Amiens : Brigitte FOURÉ

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00579 - Convention entre l'Office franco-québécois pour la jeunesse et la Région Hauts-de-France afin de renforcer la mobilité internationale des jeunes entrepreneurs 2025-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00739 - Mobilité internationale des jeunes : Convention de partenariat avec l'association des maisons d'hôtes de Marrakech dans le cadre du développement de stages des lycéens en hôtellerie-restauration et hébergement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

06 - Tourisme

01 - Destination touristique

2025.00751 - Contrat de destination touristique Lens-Liévin-Hénin-Carvin : Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			3		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00793 - Contrat de destination touristique Les Portes de la Champagne : Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00800 - Contrat de destination touristique Avesnois Thiérache : Soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00806 - Contrat de destination touristique Arras Pays d'Artois : Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00808 - Contrat de destination touristique Grand Boulonnais : Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00840 - Contrat de destination touristique Baie de Somme Picardie Maritime : Soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Priorités régionales d'intervention touristique

2025.00283 - Priorités régionales d'intervention touristique : Soutien à 4 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Marketing

2025.00491 - Soutien aux actions touristiques 2025 de l'Association des espaces fortifiés des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 Attractivité

2025.00809 - Appel à innover pour le tourisme en Hauts-de-France : soutien à 1 opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00811 - SEM Ville Renouvelée : soutien à la plateforme régionale Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) portée par la Plaine Images pour l'année 2025 (affectation complémentaire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00841 - Fonds Tourisme de Savoir-Faire - Audits préalables

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 1: Brasserie MOTTE – CORDONNIER : Frédéric MOTTE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00842 - Développement du tourisme brassicole et valorisation de la culture brassicole en Hauts-de-France
: Soutien au programme d'activité du Syndicat Brasseurs des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

07 - Devoir de mémoire

2025.00743 - Soutien à la création et à la rénovation de monuments commémoratifs - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00748 - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Région Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la réfection des espaces paysagers du Mémorial « Notre-Dame-de-Lorette » communément appelé l'Anneau de la mémoire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour la désignation suivante :

- Communauté d'agglomération Lens-Liévin : Samia SADOUNE

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00749 - Affectation de crédits pour la mise en œuvre du dispositif régional MONU de soutien à la rénovation et à la création des monuments aux morts des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 - Santé

01 - Santé

2025.00660 - Soutien au projet d'acquisition d'équipements médicaux pour la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) de la Plaine à Liévin et la SISA Médicalprech de Le Portel

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Santé prévention

2025.00756 - Agir contre les maladies cardio-vasculaires dans les Hauts-de-France : Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2027 - Association de Cardiologie Nord-Pas-de-Calais - affectation 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00769 - Adoption de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2028 Association Hauts-de-France Addictions et du programme d'actions 2025-2026 - Affectation 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00775 - Adoption de la CPO 2025-2027 de l'association Les Clowns de l'Espoir et affectation 2025 du programme d'actions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

04 - Santé, appui et observation de la politique santé

2025.00645 - Programme d'activités 2025 de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
22			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Anne PINON)

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Formations sanitaires et sociales

2025.00494 - Financement de la formation « accompagnant éducatif et social » (AES) à destination des demandeurs d'emploi en formation continue et, à titre expérimental, des jeunes en formation initiale pour les rentrées de septembre à décembre 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00613 - Règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales et affectation pour l'année scolaire et universitaire 2025/2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00750 - Convention pour solde entre la Région Hauts-de-France et le lycée Valentine Labbé de La Madeleine au titre du financement de l'aide à la restauration pour l'année universitaire 2021-2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2025.00757 - Association Vacances Ouvertes : Soutien au programme d'actions 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Handicap

2025.00251 - Dossiers de demande de financement dans le cadre du dispositif de soutien aux dynamiques associatives dans le champ du handicap « Hand'Innov » : 7 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Illettrisme

2025.00638 - Association Mots et Merveilles : programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023 - 2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00839 - Encourager les projets visant à animer les territoires et lutter contre l'illettrisme - 1 bénéficiaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

06 - Violences faites aux Femmes

2025.00622 - Association Solidarité Femmes Accueil (SOLFA) : programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelles d'Objectifs 2023 - 2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

05 - Vie associative

01 - Accompagner la structuration du monde associatif

2025.00558 - Programmes d'actions 2025 dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs 2023-2026 - Tête de Réseau - 2 bénéficiaires.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00559 - Formation des bénévoles 2025 - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Agir pour l'emploi

2025.00787 - Création d'Emplois Associatifs Pérennes - délibération modificative (1 bénéficiaire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2025.00061 - Hauts-de-France en fête (32 opérations - 32 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00582 - Observatoire Régional de la Vie Associative Hauts-de-France (ORVA HDF) : programme d'actions 2025 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023 - 2026

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

2025.00641 - Encourager les projets visant à animer les territoires, à valoriser l'engagement, à lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser les économies d'énergie : 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

Commission 10
«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

01 Elevage

2025.00615 - PLAN CHEVAL : Dispositif Contrat d'élevage pour le maintien de la biodiversité pour l'année 2024 (primes chevaux de trait nés ou élevés en 2024)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00724 - PLAN CHEVAL : Plan de sauvegarde et de Valorisation du cheval Boulonnais et Trait du Nord 2023-2026 - Programme d'actions 2025 du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et du Syndicat Hippique du Boulonnais

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Plan BIO

2025.00306 - Plan de développement de l'Agriculture Biologique en Hauts-de-France - Soutien à l'ingénierie d'accompagnement - Programme d'actions 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Agro environnement

2025.00606 - Plan Agro-écologie Hauts-de-France : programme de recherche et d'expérimentation 2025 de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Hauts-de-France (FREDON)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00674 - Dispositif de soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour.

05 - Communication

2025.00765 - Financement des manifestations à caractère agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

06 - Diversification agricole et non agricole

2025.00627 - Développement du don agricole dans les Hauts-de-France au travers du relais SOLAAL - Programme d'actions 2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00632 - Dispositif Pass'Agri filières : 49 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2025.00610 - Accueil, accompagnement et suivi des nouveaux installés : Soutien à des projets d'installations agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE					
23			11			3			9			0			5			4					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

09 - FEADER

2025.00538 - FEADER – PDR 2014-2022 : Ajustement des cofinancements des programmes de développement rural

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00923 - FEADER - Cofinancement PSN

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

03 - Pêche

01 - FEAMP

2025.00648 - FEAMPA - Programmation des contreparties régionales et des aides européennes au titre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture - 5 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

02 - Filière Halieutique

2025.00742 - Organisation en Région Hauts-de-France de la 15ème édition des Assises de la Pêche et des Produits de la Mer à Boulogne sur Mer

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X							X		X		

Voix pour : 50

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

2025.00754 - Maintien du dispositif Fonds National de Cautionnement des Achats de la mer (FNCA) en Hauts-de-France et adoption de la convention-cadre 2025-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			RNIA			NI			PCPE			GRE		
23			11			3			9			0			5			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X						X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absente (1) : Christine ENGRAND.

ANNEXE 3

Amendements



Arrivé SG le 19/05/2025

Rassemblement National

Indépendants et Apparentés

Conseil régional Hauts-de-France Commission Permanente du 22 mai 2025

Amendement n° 1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2025.00967 ;

Objet : Convention avec SNCF Réseau relative au financement de la phase travaux du prolongement et de la remise en état du tiroir G sur le site de Lille Saint-Sauveur.

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

- « *D'allouer une subvention d'investissement d'un montant de 638 056 € à SNCF Réseau relative aux travaux de remise en état et de sécurisation du 'tiroir G' » est remplacé par « D'allouer une subvention d'investissement d'un montant de 319 028 € à SNCF Réseau relative aux travaux de remise en état et de sécurisation du « tiroir G » »*

- « *Le coût total de l'opération s'élève à 638 056 € HT, soit un taux de participation de 100 % » est remplacé par « Le coût total de l'opération s'élève à 638 056 € HT, soit un taux de participation de 50 % »*

-« *D'affecter une AP 2025 de 638 056 € » est remplacé par « D'affecter une AP 2025 de 319 028 € »*

Exposé des motifs :

Le projet bénéficie directement à l'exploitation du réseau ferroviaire. Il relève de la responsabilité partagée entre la Région et SNCF Réseau, nous souhaitons en conséquence que la participation financière de la Région soit conditionnée à une prise en charge à hauteur de 50 % du coût des travaux par SNCF Réseau.

Adrien NAVE

Amendement rejeté



LES ÉCOLOGISTES
HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSION PERMANENTE
22 MAI 2025
GROUPE «POUR LE CLIMAT, POUR L'EMPLOI»
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Arrivé SG le 20/05/2025



Amendement n°1

Déposé par : Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

Délibération : n°2025.00511

Objet : Mise à jour de la tarification des transports interurbains régionaux

Maintien de la tarification à 1 euro pour le titre unitaire

Amendement :

Dans la partie « Considérant / Préambule » :

« La Région Hauts-de-France :

- maintient le coût du titre unitaire pour les transports interurbains à 1 euro.
- fixe le coût de la délivrance de la carte PASS PASS à 4 euros » .

Exposé des motifs :

La Région doit conserver une politique tarifaire qui incite au report modal et ne pas faire reposer la recherche de nouvelles recettes sur les épaules des usagers. Il s'agit également de respecter les engagements pris auprès des usagers bénéficiaires du ticket à un euro pour les cars de substitution mis à disposition lors des périodes de travaux importants sur les lignes TER.



Amendement rejeté





LES ÉCOLOGISTES
HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSION PERMANENTE
22 MAI 2025
GROUPE «POUR LE CLIMAT, POUR L'EMPLOI»
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Arrivé SG le 21/05/2025



Amendement n°3

Déposé par : Karima Delli pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

Délibération : n°2025.00511

Objet : Mise à jour de la tarification des transports interurbains régionaux

Financer une tarification des transports inter-urbains avec le versement mobilité régional

Amendement :

Dans la délibération, supprimer le 3e paragraphe de la partie "Preamble/ Considérant" pour le remplacer par :

« Soucieuse de répondre aux besoins des usagers et de s'adapter aux réalités locales tout en veillant à assurer l'équilibre financier du service, la Région souhaite maintenir la gamme tarifaire de 2019 des transports interurbains (titre unitaire à 1 €, carnet de 10 tickets à 10 €, titre journée à 1 €, carte Pass Pass gratuite à la première délivrance) ainsi que l'extension intermodale CAR-TER à 10 €/mois, tout en créant les abonnements scolaires à 75 €/an pour les collégiens et les lycéens non ayant-droit à la gratuité.

L'ensemble de ces mesures sera financé via une augmentation du versement mobilité régional. »

Exposé des motifs :

Faire contribuer les entreprises via le versement mobilité, plutôt que les usagers des transports, est une mesure de justice sociale. Elle garantit l'accessibilité pour toutes et tous, soutient les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, et renforce l'attractivité du réseau interurbain sans alourdir la charge des plus modestes.

Amendement rejeté





LES ÉCOLOGISTES
HAUTS-DE-FRANCE

COMMISSION PERMANENTE
22 MAI 2025

Arrivé SG le 20/05/2025

GRUPE «POUR LE CLIMAT, POUR L'EMPLOI»
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE



Amendement n°2

Déposé par : Thomas Hutin pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

Délibération : n° 2025.00792

Objet : Tarifs de restauration et d'hébergement scolaires 2025/2026 des EPLE des Hauts-de-France

Instaurer une tarification sociale

Amendement :

Dans la partie « Décide » de rajouter cet alinéa :

« - de permettre aux EPLE volontaires de tester l'instauration d'une tarification solidaire afin de permettre aux familles moyennes et modestes d'accéder au service public de la restauration scolaire » .

Exposé des motifs :

La restauration scolaire au sein de nos lycées est un service public vecteur d'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Face à l'augmentation des tarifs et des difficultés sociales, nous souhaitons que la Région expérimente dès la rentrée scolaire 2025-2026 la tarification sociale dans ses cantines, comme le font déjà d'autres Régions.

Amendement rejeté



ANNEXE 4

Liste d'émargement



FEUILLE DE PRESENCE







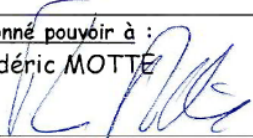





Commission permanente du 22 mai 2025

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU	EXCUSÉE	A donné pouvoir à Anne PINON 
M. Jean-Pierre BATAILLE		Sibine FINEZ 
M. Philippe BEAUCHAMPS		
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		
M. Sébastien CHENU		
Mme Aurore COLSON		
M. Christophe COULON		
M. Alexandre COUSIN		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER		
Mme Marie-Noëlle DELAIRE		
Mme Sandra DELANNOY	Excusée	Sarah Plamant 
M. Eric DELHAYE		
Mme Karima DELLI		
M. Pascal DEMARTHE		
Mme Héloïse DHALLUIN		
Mme Nathalie DROBINOHA		
Mme Marie-Christine DURIEZ		
Mme Christine ENGRAND	Absente	
M. Philippe EYMERY		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE		
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Nelly JANIER-DUBRY 
Mme Brigitte FOURÉ		
M. Luc FOUTRY	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Frédéric MOTTE 
M. Michel GUINIOT		
M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		
Mme Samira HERIZI		
M. Thomas HUTIN		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
M. Anthony JOUVENEL	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : François DECOSTER 
Mme Paulette JULIEN-PEUVION		
Mme Sarah KERRICH BERNARD		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Frédéric MOTTE		
M. Adrien NAVE		
Mme Anne PINON		
M. Julien POIX		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 22 MAI 2025

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Patricia POUPART		
M. Laurent RIGAUD		
M. Ludovic ROHART		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Antoine SILLANI		
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY		Sébastien CHENU. 
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		
M. Benoît TIRMARCHE		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.